

JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Impri-  
meur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-  
tion du Commissaire-Examinateur.*

*Livres nouveaux que l'on trouve chez  
l'Imprimeur de ce Journal.*

- Mémoires de l'Académie Impériale &  
Royale des Sciences & Belles-Lettres  
de Bruxelles, in-4°. Tome I. 1777. Liv.  
*avec fig. en taille douce, broché.* . . . 13
- Mémoire sur les diverses méthodes in-  
ventées jusqu'à présent, pour garantir  
les édifices d'incendie; par Mr. l'abbé  
Mann; brochure in-4°. 1778. . . . . 1
- Mémoires sur les questions proposées par  
l'Académie de Bruxelles, qui ont rem-  
porté les prix en 1777. in-4°. 1778  
*en feuilles.* . . . . . 6
- 

NB. On y trouve aussi différens nou-  
veaux Livres classiques.

---

Ihrer Kaiserl. Königl. Apostolischen Ma-  
jestät Gerechtfamen und Maßregeln in  
Absicht auf die Bayerische Erbfolge  
in der wahren Gestalt vorgeleget,  
und gegen die Widersprüche des Ber-  
liner Hofes vertheidiget. Mit Beyla-  
gen. Nach dem Wiener Original ab-  
gedruckt. Frankfurt 1778 in 4°. 235  
Seiten: . . . . . 2 liv. 15 s



# JOURNAL HISTORIQUE

ET  
LITTÉRAIRE.

15. NOVEMBRE

1778.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Lettres physiques & morales sur les montagnes & sur l'histoire de la terre & de l'homme, adressées à la Reine de la Grande-Bretagne, par J. A. de Luc, citoyen de Geneve, lecteur de Sa Majesté, membre de la société-royale de Londres &c. A La Haye chez Detune, à Liege chez Orval Demazeau 1778. Un vol. in-8°. de 226 pages.*

**L'**HOMME de lettres, l'homme sensible, l'amateur de l'histoire naturelle, le physicien, le moraliste prendront un plaisir

égal à lire ces lettres où l'on trouve l'étude de la nature réunie à la grace des images, à l'intérêt des plus charmantes narrations, & aux maximes les plus sages. L'auteur a fait un voyage en Suisse, & y a porté avec un esprit juste, un œil observateur qui a su apprécier en détail toutes les richesses de cette plage merveilleuse. C'est dans les montagnes qu'il a observé l'homme, & la nature de sa demeure terrestre. C'est-là effectivement que ce genre d'observation doit se fixer de préférence & qu'il promet les plus grands succès. " Je ne puis, dit-il, finir sur les montagnes; on s'appcevra sans doute du plaisir que j'ai d'en parler. Je pourrois expliquer comment je les aime comme peintre : où les objets pittoresques sont-ils en effet plus multipliés ? Je puis encore rendre raison de mon goût comme naturaliste : les minéraux, les fossiles de tout genre, les plantes, les insectes, n'offrent nulle part ailleurs tant de variété; & la théorie de la terre ne fera jamais éclaircie, sans qu'on éclaircisse auparavant celle des montagnes. J'approcherai davantage des motifs de simple penchant, en parlant des montagnes comme ami de l'humanité; car on y trouve plus que nulle part du bonheur sans mélange. Ami de la retraite paisible, j'expliquerois encore aisément à ceux qui l'aiment comme moi, les plaisirs des solitudes champêtres ou majestueuses, qui ne se trouvent nulle part ni si belles ni si sûres que dans ces lieux „

L'inclination de Mr. de Luc pour les montagnes n'a pas besoin de justification ni d'explication

plication vis-à-vis des hommes qui les connoissent par eux-mêmes & qui ont joui de leurs avantages, ne fût-ce qu'en passant. Deux choses affectent particulièrement un observateur sage & sensible, qui a l'ame droite & le cœur pur : l'aspect immense & la terrible activité de la mer ; & la masse énorme des grandes montagnes, leurs têtes altières & pierreuses, ou couvertes de forêts noires, le silence enfin, la solitude parfaite qui regne sur ces sommets inaccessibles aux bruits de la terre. Dans ces deux parties de la création, Dieu, suivant l'expression du Prophète, est en quelque façon plus grand, plus admirable (a). La contrée de la Suisse, où l'on voit un plus grand nombre de montagnes énormes & célèbres (b), s'appelle avec raison *la maison de Dieu* (c). L'Écriture nomme aussi les hautes montagnes *les montagnes de Dieu* (d).

Le but principal que s'est proposé Mr. de Luc dans le cours de ce voiage c'est la théorie de la terre ; il ne doute pas que la connoissance des montagnes ne puisse contribuer plus que toute autre à fixer les idées sur cet objet. Il annonce son dessein, il insinue plusieurs de ses principes, & semble préparer des

(a) *Mirabiles elationes maris ; mirabilis in altis Dominus.* Psal 92.

(b) Julierberg, Septinerberg, Bernina, Majola, &c. Ce sont les *Alpes Juliae & Rheticae*.

(c) *Der Bund des Hauses Gottes.* Elle fait partie du pays des Grisons.

(d) *Justitia tua sicut montes Dei.* Psal. 35.

conséquences, qui néanmoins sont encore si peu développées dans ce volume, qu'il n'est pas trop aisé de savoir au juste quel genre de physique l'auteur a embrassé. Il promet de le faire connoître dans un volume, ou même deux, qui doivent faire la suite de cet ouvrage. En attendant je crois pouvoir bien augurer de la plupart des idées de l'auteur. Il est entièrement persuadé que la terre est faite pour l'homme & l'homme pour la terre; & par-là très-éloigné de ces froids systêmes où l'on s'occupe précisément à arrondir & mouvoir une masse de matiere, à la faire brûler ou inonder suivant le caprice des élémens, sans envisager l'usage auquel elle est destinée par son existence même, & sans lequel elle ne seroit pas. Le rapport de l'homme avec la terre est visible dans la fécondité & les agrémens de tout genre que la terre présente à l'homme; dans le travail & le génie de l'homme qui anime & renforce la fécondité de la terre, qui en tire ses besoins & ses plaisirs.

Quoique cette assertion soit de toute vérité, & que les montagnes, suivant la remarque de Mr. de Luc, en fournissent des preuves plus sensibles que les autres plages de la terre, il semble n'oser décider, si les montagnes ont été créées avec le monde, & montre par-là une espece d'inconséquence " *Les montagnes,*  
 „ demande-t-il, *ont-elles été créées avec le*  
 „ *monde ?* Voilà une question qui paroît d'a-  
 „ bord ridicule. Il semble presque qu'on  
 „ demande, *l'homme reçut-il les arteres*  
 „ *lorsqu'il fut formé ?* Cependant on ne peut

15. Novembre 1778.

395

„ Éviter cette question sur les montagnes ,  
„ depuis qu'on a découvert qu'elles renferment  
„ des corps marins jusqu'à 7 ou 8000 pieds  
„ d'élévation au-dessus du niveau des mers ,  
„ & jusqu'au milieu des terres „ Sans doute  
que ce n'est-là qu'une espèce de suspension ,  
qui s'évanouira dans la suite de cet ouvrage ,  
ainsi que l'auteur l'insinue. Car si les monta-  
gnes sont les *artères de la terre* , en lui four-  
nissant les eaux qui font sa fécondité , qui lui  
donnent les couleurs & la vie ; si elles sont  
de plus ses ossemens qui lui donnent la con-  
sistance & la force ; si sans elles les vents rava-  
geroient la terre , ou ce qui seroit un bien  
plus grand mal , si le principe des vents ve-  
noit à n'être plus ; si dans les montagnes la na-  
ture humaine est la mieux développée , la  
mieux constituée ; si enfin les plus grandes  
merveilles de la nature sont renfermées dans les  
montagnes &c (a) ; le moien de douter que  
les montagnes aient été créées avec la terre ? ...  
Si les eaux ont couvert le sommet des plus  
hautes montagnes , si dans l'horrible agitation  
qui les rouloit d'un pôle à l'autre (b) , elles  
ont démolé ou mutilé quelques montagnes , si  
elles en ont élevé d'autres , si par-tout elles  
ont laissé des vestiges de leurs opérations , que  
cela fait-il contre la création des montagnes ?

---

(a) Voyez plusieurs observations intéressantes  
sur la nécessité des montagnes dans le *Mundus  
subterraneus* du P. Kircher. Part. I. pag. 67. —  
Juin 1774. pag. 409.

(b) Voyez le Journal du 1. Mai 1778 , p. 7.

Sans doute que de longs raisonnemens embrouillent les vérités les plus simples, mais cela ne prouve autre chose, si-non que lorsqu'une fois la chose est claire, il faut cesser de raisonner.

Mais si Mr. de Luc tarde à se décider sur la création des montagnes, il ne laisse rien désirer de ce qui peut les faire aimer comme le séjour le plus propre à la santé, au contentement, à la sérénité d'esprit. Il parle avec enthousiasme des sentimens qu'on y éprouve & de je ne sais quelle douce révolution qui se fait dans l'ame, qui semble la transporter hors du séjour des humains. Sentimens que j'ai éprouvés tant de fois moi-même, & que les réflexions de Mr. de Luc me rappellent avec un plaisir mêlé de regret, dont il me seroit bien difficile de rendre un compte précis. Que de momens où je voudrois encore être sur le sommet de l'Apennin, des Alpes, de l'altier & menaçant Krapach pour reproduire en moi-même & goûter à longs traits les douces impressions que j'y ai senties! " Je ne saurois décrire, dit Mr. de Luc, ce phénomène des montagnes, à moins d'emprunter les expressions d'un homme qui fait pénétrer jusqu'à l'ame, pour la sommer de sentir. Quand l'amant de Julie ose lui avouer qu'il a supporté jusqu'à son absence sur les montagnes, il a tout dit pour exprimer combien *l'ame se détache des sens*. Je ne saurois en effet comprendre d'aucune autre manière, ce que j'ai éprouvé tant de fois sur les sommets isolés des montagnes, quand l'air y est calme & serein.

Il n'est aucune situation que je me rappelle avec plus de délices. Mr. Rousseau a senti exactement comme moi ; & j'ai eu même le bonheur d'en jouir une fois avec lui. Il me transporte encore sur les montagnes, quand je relis ces paroles magiques : “ Les plaisirs y „ sont moins ardens, les passions plus modérées. . . . A mesure qu'on approche des „ régions éthérées l'ame contracte quelque „ chose de leur inaltérable pureté. . . . On est „ grave sans mélancolie ; paisible sans indolence, content d'être & de penser „

Les montagnes qui élevent ainsi & épurent l'ame de l'homme, ont une influence proportionnée sur tout le reste de la nature. Les saisons, le jour & la nuit, les tempêtes, la sérénité, tout cela prend pour ainsi dire un nouvel aspect dans les montagnes. Peut-on ne pas s'intéresser à cette description du jour naissant ? “ Le soleil ne s'apercevoit encore que sur les cimes des montagnes qui pendoient en quelque sorte sur nos têtes. Les rochers étoient resserrés autour de nous ; nous avançons dans le fond d'une vallée qui s'étoit ouverte entre des montagnes, où peu de tems auparavant nous ne découvrions aucun chemin. En quelques endroits, ces montagnes étoient coupées par d'autres vallées ; des torrens de lumière sembloient s'y faire jour, les partager du haut en bas, & couler jusqu'au fond, tant les raïons du soleil, éclairant de légères vapeurs, marquoient distinctement leur route, entre les rochers au travers de l'air. En d'autres endroits au contraire, nous apperce-

vions

vions encore les arrières-gardes de la nuit : aucun objet ne pouvoit y être discerné. Une masse d'ombre, d'autant plus obscure à nos yeux que les objets supérieurs recevoient déjà une lumière plus vive, y couvroit tout d'une voile que nous ne pouvions pénétrer „

Le coucher du soleil présente des scènes également variées & frappantes. “ Au coucher du soleil un nouveau spectacle nous fit mettre encore pied à terre. Les montagnes cultivées étoient déjà dans l'ombre : une seconde chaîne couverte de bois ne réfléchissoit plus que les derniers rayons du soleil, & par-là se trouvoit teinte du plus beau pourpre ; tandis que les montagnes glacées jouissant encore entier de la source de la lumière, se monroient alors cent fois plus brillantes à l'œil, déjà plus ouvert par la douce lueur du crépuscule. Enfin les deux ou trois chaînes des montagnes extérieures, qui accompagnent les hautes Alpes presque dans toute leur étendue, se trouverent entierement dans l'ombre & devinrent par-là fort obscures, tandis que les sommets glacés brilloient encore, comme la pleine lune dans une belle nuit „

Voions maintenant l'état de la nuit dans ces sublimes contrées de la terre, où la lune comme le soleil déploie ses rayons sans résistance, où les nues n'interceptent point sa paisible clarté, & où tous les objets concourent à la réfléchir avec une vivacité & un éclat inconnus dans les basses régions du monde. “ Il eût été nuit close lorsque nous arrivâmes, si la lune ne s'étoit levée dans ce moment.

ment. L'éclat dont cet astre brilla tout d'un coup est inexprimable. J'ai souvent pensé que si l'on établissoit un observatoire à ces hauteurs, on découvreroit peut-être des nouvelles étoiles télescopiques, ou des comètes, dont les foibles raïons n'ont jamais percé les vapeurs jusqu'à Greenwich „

“ Les fenêtres de la maison où nous étions logés s'ouvroient sur l'une des *laves* de glace; & l'on découvroit aussi une partie de la *Mer-glaciale* \* qui se verfoit de ce côté là. La lune répandoit assez de clarté, pour que nous distinguâssions ces vagues immobiles & qui néanmoins paroissant se précipiter les unes sur les autres, ne ressembloit à rien tant qu'à une tempête de Vernet „

\* Nom de la glaciere voisine.

“ En ce moment les paisibles habitans de Grindelwald étoient retirés dans leurs demeures; aucun bruit n'agitoit l'air, pas même celui des sonnettes de leurs troupeaux : contents de la nourriture qu'ils avoient trouvée pendant le jour sur les rochers & dans les prairies, ils emploïoient la nuit à dormir, & ne bougeoient plus. Ce silence majestueux au sein des rochers, joint au ciel le plus pur & à l'air le plus calme, nous tenoit dans une espece de rêverie, quand tout-à-coup la foudre sembla éclater dans la montagne. C'étoit quelque partie du *glacier* qui venoit de faire un de ces pas lents, mais terribles dont mille échos font toujours prêts à répéter le fracas; ou quelque nouvelle crevasse qui s'étoit faite dans la *Mer-glaciale* „

La partie morale des montagnes, je veux

dire les mœurs & le naturel de ses habitans, ne sont pas traités avec moins d'intérêt. On se rappelle en lisant la description qu'en fait Mr. de Luc, le beau passage de Virgile :

*Interea dulces pendent circum oscula nati :*

*Casta pudicitiam servat domus. . . .*

*Et patiens operum parvoque assueta juvenus,*

*Sacra Deum, sanctique patres, extrema per illos*

*Justitia excedens terris vestigia fecit. 2. Georg.*

“ Ce jour-là étoit un dimanche, je le répète encore ; un vrai jour de repos, parce qu'on avoit vraiment travaillé. Chacun en jouissoit suivant son caractère & son âge. . . . Quel plaisir n'avions nous pas à contempler des couples de tout âge se délassant auprès de leurs habitations ! Les plus jeunes veilloient sur leur famille qui s'ébattoit sur l'herbe. Les anciens conjoints, assis tranquillement l'un auprès de l'autre, s'entretenoient sans doute de leurs descendans ou de leurs affaires domestiques : ou bien encore ils ne parloient point, & leur plaisir étoit d'être ensemble ; on le voïoit à leur maintien. C'est-là ce qui marque le plus l'innocence des mœurs ; & en même tems ce qui en est la récompense. Sur quels plaisirs peut-on compter plus sûrement, que sur ceux de la vie domestique, lorsqu'on fait se les procurer ? Ce sont des plaisirs de tous les jours & de tout âge ; plaisirs toujours prêts, indépendans des combinaisons sans nombre de la société plus étendue ; plaisirs sans agitation ni remords ,,

On trouve quelques fois dans la narration

de Mr. de Luc des petits détails sur des choses assez indifférentes, mais qui nourrissent une sensibilité précieuse, & qui ne sont pas indignes d'un voyageur philosophe. C'est ainsi qu'il s'arrête avec complaisance sur les égards que les Suisses ont pour leurs chevaux, & les égards réciproques des chevaux pour leurs maîtres. " Nous nous confiâmes à l'un de ces bons Suisses, vêtu de son antique habillement, pour nous engager dans ces montagnes. Il vint nous prendre avec un petit chariot attelé d'un fort cheval qui nous parut aussi bon animal que son maître bon homme. Aussi avoient-ils lié entr'eux une sorte d'amitié que nous observâmes avec le plus grand plaisir tout le long du chemin „

" Le séjour des villes & l'appas de l'argent, qui rendent les hommes durs entr'eux, les rendent durs aussi envers leurs animaux domestiques; l'homme simple ne l'est point. On peut à peine songer à courir la poste, on prend patience dans les mauvais chemins pour ménager les pauvres chevaux qu'ils harassent, quand on a vû les égards mutuels des hommes & des animaux dans ces contrées „

" Les chemins où nous voyagions nous donnoient lieu de remarquer ces sentimens naturels... Notre bon animal avoit souvent le chariot comme suspendu à son poitrail. C'étoit alors qu'on pouvoit observer les tendres soins de son maître. Point de fouet, point de jurement. Il se tenoit du côté du précipice, il soutenoit l'animal de toute sa force, & l'animal d'un son de voix réellement amical; mais

on appercevoit que le cheval se ferroit du côté du rocher pour ne pas exposer son maître, & qu'il faisoit les derniers efforts pour lui obéir. Après que le mauvais pas étoit franchi, un morceau de pain attendu, & des carreffes mutuelles, prouvoient qu'ils étoient contens l'un de l'autre, & un peu de repos les mettoit en état de continuer. On pardonnera la transcription de ce passage en entier à un homme qui a long-tems vécu dans la compagnie exclusive d'un cheval, & qui a eu quelques fois besoin de justification vis-à-vis des personnes qui pensoient autrement que Mr. de Luc (a).

On n'aura point de peine à connoître le genre de philosophie de Mr. de Luc, par le passage suivant, qui est une réfutation générale & fondamentale de tous les raisonnemens contre les mysteres de la religion & les oracles de Dieu. " Dieu nous a donné la faculté d'observer & de réfléchir; ainsi nous ne sommes pas coupables sans doute, lorsque nous en faisons un bon usage pour examiner ses œuvres; mais nous pourrions le devenir, si nous oublions trop les bornes de cette faculté. En nous donnant des forces corporelles proportionnées à nos besoins, Dieu n'a pas

---

(a) Je voudrois que tous ceux qui maltraitent leurs serviteurs animaux, eussent l'effroi de les entendre parler comme l'âne de Balaam, & d'effuyer ce reproche plein de raison & de justes plaintes. *Nonne animal tuum sum, cui semper sedere consuevisi? . . . cur percutis me?* Num. 22.

15. Novembre 1738.

403

jugé à propos de les étendre jusqu'à nous mettre en état de remuer des montagnes. De même en nous donnant celles de l'intelligence pour nous conduire, & pour jouir même du spectacle de la nature, il n'a pas jugé convenable que nous pussions tout pénétrer „

Il paroît que Mr. de Luc n'est pas trop content de certains endroits de l'*Histoire naturelle* de Mr. de B, où cet homme célèbre semble regarder l'homme en quelque sorte comme le créateur de la fécondité de la terre, jusqu'à lui attribuer d'avoir *changé l'ivraie en bled*. L'homme sans doute a la puissance d'embellir la nature, de diriger avec sagesse & avec goût les efforts de la végétation, de développer par la culture & l'art toutes les modifications des germes; mais il y a loin delà à la création du bled (a). “ Que faisons nous, nous qui recueillons par - tout? Que sement tous les êtres qui vivent du produit de la terre? Quand nous avons planté les sèps de nos vignes, & les arbres de nos vergers, quand nous avons ensemencé nos champs, nos jardins, nos prairies, il nous semble que c'est nous qui faisons produire la terre. Eh! que feroit-ce que cela, pour nous & pour toute la création, si la nature ne semoit pas! Est-ce nous qui prenons soin de tous ces terrains que nous nommons incultes? Est-ce nous, qui parmi nos semences favorites plaçons cette

---

(a) Réfutation de cette erreur, *Catéch. phil.*  
pag. 65.

multitude d'autres semences dont au contraire malgré nous, tant d'êtres vivans attendent leur nourriture, & la plupart pour nous nourrir enfin nous-mêmes ? Est-ce nous qui guétons le moment où les rochers cessent d'être escarpés & de tomber en moëllon, pour les couvrir eux-mêmes & leurs débris de ces mouffes fécondes, qui deviennent ensuite la matrice de toutes les autres plantes & des arbres même les plus vigoureux ? Ces grandes opérations, dont les résultats échappent à la plupart des hommes, dont un grand nombre leur sont inconnues, & qui touchent peu l'égoïsme individuel, seroient bien imparfaitement conduites & exécutées, si elles étoient laissées à nos soins. Aussi la nature s'en charge-t-elle elle-même ; & dans les momens dont je parle, nous avons le plaisir de la voir opérer. Nous étions en automne ; elle faisoit ses récoltes & ses semailles ; un petit vent enlevoit les semences mûres, & les transportoit sur cette variété de petites ailes dont elle les a pourvûes pour les empêcher de se pourrir en tas auprès des plantes qui les produisent ; & si quelques semences étoient dépourvûes de ces ailes, les oiseaux leur prêtoient les leurs „

L'impression que fait sur le peuple l'enseignement de la religion, n'a point échappé aux observations de notre voïageur. “ Quel plaisir de voir cette dévotion sincere des hommes laissés aux mouvemens de leurs cœurs, après les instructions simples & touchantes du christianisme ! Qu'elle peint bien le bonheur ! Il ne sauroit être d'émotion plus douce & plus durable,

durable, que celle de l'homme religieux, qui s'approche du lieu consacré au service de l'Être à qui il doit tout. Nos montagnards étoient heureux dans ce moment-là, on le voïoit dans leur maintien „

En présentant à mes lecteurs ces passages, qui peuvent dans le tems où nous vivons, passer pour des phénomènes de raison & de sagesse, dans un voyageur sur-tout, dans un philosophe; je ne prétends pas garantir toutes les assertions contenues dans cet ouvrage, ni approuver en tout la maniere de voir & de juger les choses. On y retrouve quelques fois les idées favorites de Jean-Jacques, touchant l'inégalité des hommes, mais l'auteur s'y arrête peu, & semble être convaincu lui-même, que ce qui peut se réaliser avec avantage dans un petit village, feroit la ruine d'une grande société. — Il semble appuyer davantage sur la bonté naturelle de l'homme, autre idée de Rousseau, mais comme il s'agit dans ces endroits de l'esprit de société, d'un naturel traitable ou même bienfaisant, plutôt que de la bonté morale en général; cela peut encore être susceptible d'une explication favorable. — Quand Mr. de Luc attache le *bonheur* à l'air des montagnes, à la santé & à la frugale abondance dont on y jouit &c, cela doit s'entendre du bien-être physique & de l'influence qu'il a sur l'état de l'ame; mais point du tout du vrai bonheur, qui est dans nous-mêmes, qui fuit l'insensé sur la cîme des plus belles collines du monde, & qui *suit le sage*

dans l'obscurité des cavernes (a). Mr. de Luc embellit un peu les demeures suisses, afin d'y pouvoir placer un dépôt si précieux; il les habille à sa mode; comme les poètes, ainsi qu'il l'observe lui-même, ont soin de peindre les bergères, à *taille fine, à chaussure élégante, passant le jour à errer dans les prairies: leur tendresse pour leurs moutons qui s'exprime de mille jolies manières &c.* Unissons la pensée, le sentiment; les douceurs de la religion, le plaisir de vivre, comme dit l'auteur, & d'espérer de vivre toujours (b), à une vie frugale, à une habitation simple, mais propre & commode, dût-elle être un peu plus splendide que celles des Suisses; nous goûterons le bonheur; je le garantis; toutes les demeures du Grindelwald n'en présenteront point, qui puissent nous faire envie. — Comme Mr. de Luc est Genevois; on apperçoit, malgré toute sa

(a) *Descenditque cum illo in foveam, & in vinculis non dereliquit illum.* Sap. 10. — Vraie idée du bonheur, & différentes réflexions sur ce sujet. I. Juin 1778, p. 159 & suiv.

(b) *Vivre & espérer de vivre toujours.* Oh! oui, c'est là le point. Mais cette espérance de vivre toujours, doit être appuyée par des titres bien sûrs; il faut pour cela des principes bien fondés & bien liés; il faut que la lumière divine & invariable de la foi vienne renforcer & raffermir la lumière mobile & folâtre de la raison; il faut la pureté des mœurs, l'innocence de la vie, des devoirs bien connus & bien remplis. Or tout cela n'est point nécessairement attaché au bon air, aux beaux paysages, aux vaches grasses, au bon beurre & au succulent fromage.

modération, de tems en tems une teinte de protestantisme; p. ex. lorsqu'il appelle de bonnes femmes qui l'ont assisté dans un pressant danger, *nos dames de bon-secours, auxquelles il est presque tenté de bâtir une chapelle.*— Dans la troisième lettre il prend la défense des communes, dont la suppression lui paroît être un mal très-préjudiciable aux gens de la campagne. Il convient que les terres communes *sont peu cultivées, & souvent ne produisent presque rien; que les gens actifs & industrieux cultiveront avec soin la partie qui leur échoie, mais que les gens paresseux, faibles & dissipateurs manqueront de pain.* Il semble que par cette raison même l'abolition des communes est justifiée. *Les paresseux & les dissipateurs* ne doivent point changer un plan favorable à la culture des terres, il doivent se changer eux-mêmes. Si Mr. de Luc a vû de bons effets des communes, j'en ai vû de bien mauvais. Elles nourrissent *la paresse, la dissipation*, comme il le dit lui-même, elle multiplie les habitans du village au-delà du produit de ses campagnes; elles attirent une infinité de pauvres qui parvenus une fois à bâtir une cabane sous le titre de l'indigenat, se propagent en raison directe de leur pauvreté même. Dès-lors la communauté sent la surcharge que les communes ont occasionnée; survient-il une disette, une famine, voilà une calamité générale dans toute la province qui aura toléré les communes, & dès-lors tous les maux que la famine entraîne. Une grande maxime de politique & même

d'humanité est que *la population n'aïlle jamais au-delà du produit des terres, tel qu'il est même en tems de disette* (a).

Je ne releverai pas quelques légères inattentions de Mr. de Luc, parce qu'elles n'influent en rien sur le mérite de son ouvrage. P. ex. quand il prend l'*argument ad hominem* pour des personnalités ou la censure personnelle de l'auteur (pag. XXIII de la préface). L'*argument ad hominem* est un raisonnement aisé à comprendre, qui est à portée de tout le monde, qui opère la conviction par sa simplicité & son évidence &c. &c. Je reviendrai encore sur cet ouvrage, pour faire connoître plusieurs excellentes réflexions contenues dans la 13e. lettre.

(a) 1. Juin 1775, p. 802. — 1. Avril 1776, p. 497.



*Essais politiques sur l'autorité & les richesses que le Clergé séculier & régulier ont acquises depuis leur établissement.* A Paris 1778.  
Un vol. in-8°.

**N**ouvelle fatyre grossiere & insensée contre le clergé, les religieux, tout ce qui tient à l'Eglise & au culte de Dieu. Le froid compilateur a ramassé avec soin toutes les déclamations qui ont paru en ce genre, & en a fait un tout plus mal assorti encore & nécessairement

ceffairement plus incohérent, que toutes les parties qui y ont concouru. A la lecture des premières pages de cette diatribe, je me suis rappelé une jolie piece de vers latins, que j'ai vûe autrefois, dont l'auteur faisoit ingénieusement le détail de toutes les rapsodies littéraires & scientifiques, qui exerçoient les typographies, & finissoit chaque paragraphe par ce refrain :

*Ραπισωδος docti carnificina viri.*

Quoiqu'il en soit, cette harangue philosophique, est précisément dans le goût des *Lettres adressées à différentes personnes*, que nous avons fait connoître dans le dernier Journal, page 323. Par-tout les mêmes défauts de raisonnement, le même genre d'injustice, la même ignorance des faits, & sur-tout la même mauvaise foi. On en jugera par deux exemples. Nous avons vû que la France étoit redevable aux moines du défrichement & de la culture de ses campagnes, que les terres des moines étoient encore aujourd'hui mieux cultivées, que celles des sculiers \*; c'est un fait démontré à la vûe, avoué de tout le monde (a).

\* Dernier Journal, p. 327 & suiv.

---

(a) En même-tems que je lis cette rapsodie française, ouvrage d'un prétendu catholique, je lis le passage suivant dans l'ouvrage d'un protestant anglois, intitulé : *Philosophical description of the southem parts of Irland*; c'est-à-dire, *Description philosophique de la partie méridionale de l'Irlande. A Dublin. 1778.* " Kilkenny est l'une des plus belles villes d'Irlande, sa situation est très-agréable. Toute la route de Kildare à „ Kilkenny

Cependant le faiseur d'Essais voudroit " qu'on établit, dans chaque province du royaume, un directeur particulier d'agriculture monastique, qui fût autorisé par des lettres-patentes à demander compte aux économes des divers monasteres de son département, de l'administration de leurs biens & de leurs productions, à en faire changer l'ordre & la direction, pour le plus grand avantage de l'état. Ce directeur donneroit à la fin de chaque année, au ministre, un mémoire détaillé de l'état présent de toutes les branches de l'agriculture monastique de son département, &c „ Que cela est prudent & bien vû, & sur-tout bien nécessaire, plus encore très-économique, ces directeurs ne travaillant point autrement que *gratis*, par pure charité.

L'auteur est tout aussi judicieux, lorsqu'il compare les prétendus avantages que certains

„ Kilkenny est au travers de parcs. L'église ca-  
 „ thédrale, bâtiment gothique & de très-mauvais  
 „ goût, est cependant d'un aspect imposant ;  
 „ elle est située sur la colline appelée *Frishtiron*,  
 „ & le château sur une autre qu'on nomme *En-*  
 „ *glisshoron*. Les bâtimens des deux abbayes, ne  
 „ sont plus que des baraques. Comme le tems  
 „ change les choses ! jadis ces bâtimens étoient  
 „ occupés par de vénérables vieillards, tondu,  
 „ sans chemise, vêtus de longues robes noires  
 „ ou grises. Aujourd'hui, le Roi y place de  
 „ jeunes gens à longs cheveux frisés, avec des  
 „ chemises fines, & des habits d'écarlate. La  
 „ nation a-t-elle plus gagné que perdu à de tels  
 „ changemens ? lui est-il plus avantageux de  
 „ nourrir des soldats, qui ne cultivent point la  
 „ terre, que des moines qui la fécondoient ? Ce  
 „ problème n'est pas facile à résoudre „.

États ont retirés de l'abolition du monachisme, avec le préjudice qu'il porte, selon lui, à la France, pour la culture, la population & le numéraire. Il établit que l'Angleterre, la Hollande, tous les états protestans, proportionnellement à leur étendue, sont infiniment plus peuplés que les états catholiques. Fait visiblement faux. Il faut croire que l'observateur n'est jamais sorti des murs de Paris. Il fait à cet égard un calcul affligeant pour la France; mais ce calcul n'existe que dans son imagination. "Il résulte de-là, dit-il, que les états de l'Europe qui ont aboli chez eux le monachisme, vers le milieu du seizième siècle, ont ajouté par cette abolition, un trentième, depuis deux siècles à leur population générale,, L'on fait cependant que ces états sont considérablement déchus depuis cette époque; que la Suède qui contenoit autrefois jusqu'à 6 millions d'habitans, n'en a pas aujourd'hui 2 millions 500 mille; que la population du Dannemarck est également diminuée; que celle de l'Angleterre est, relativement à son étendue, beaucoup moindre que celle de la France; que l'Autriche, la Bavière & l'Italie sont tout autrement peuplées que le Brandebourg, la Prusse, la Norwege &c; & enfin que le bon Martin Luther déplorait les maux que la suppression du clergé avoit faits à la Saxe \*. Le moien de tolérer après cela l'audace & l'ignorance fastueuse de ces donneurs d'avis, pour qui nulle loi, nulle constitution nationale n'est sacrée? Leur réforme, si on avoit la bonacité de les croire, fapperoit l'état jusques dans ses fondemens; tous les jours

\* Dern. J.  
P. 325.

nouvelles spéculations , nouveaux projets , nouveaux réglemens ou plutôt nouvelles destructions. J'ai déjà parlé d'une coutume reçue chez un ancien peuple de la Grande-Bretagne , selon laquelle le projecteur d'une nouvelle loi , devoit la proposer aiant la corde au col , afin que si elle n'étoit pas jugée utile , il fût étranglé sur le champ ( a ). Mais comme cet usage pourroit paroître un peu dur à des hommes destinés à être les précepteurs des Rois ( b ), je consens qu'on s'en tienne à l'usage des Perses. Chez eux , quand quelqu'un donnoit un avis au Roi , soit que ce fût de son propre mouvement , ou par ordre du Prince , il se tenoit , en proposant son sentiment , sur un petit lingot d'or , qui lui servoit de récompense , si son avis étoit trouvé bon ; si-non , il étoit fouetté publiquement.

Si l'on renouvelloit cette loi , ou qu'on en fît quelqu'autre semblable , nos pressés ne gémiroient pas si souvent dans les douleurs d'un enfantement laborieux , pour accoucher de toutes les productions éphémères qui nous inondent , & qui font autant de monstres dont

( a ) 15. Août 1776 , p. 591. Autres observations contre les nouveautés en matiere de loi , là-même.

( b ) C'est la vraie vocation des philosophes du jour , selon le joli recueil qu'on vient d'imprimer à Liege , sous le titre de *Bibliothèque de l'homme d'état*. J'ai rendu , du premier volume de cet ouvrage un compte suffisant pour me dispenser de parler des autres , qui paroissent , dit-on , successivement , & qui sans doute sont illustrés par le même genre de mérite.

15. Novembre 1778.

413

l'aspect fait horreur, soit qu'on les envisage dans l'ordre de la nature & de la société, ou dans celui de la religion.

---

*Mémoires de l'académie impériale & royale  
des sciences & belles-lettres de Bruxelles.  
A Bruxelles, chez de Boubers. 1777, in-4°.*

ON voit à la tête de ces *Mémoires*, qui sont extrêmement rares, & que je n'ai pu parvenir à voir plutôt, un discours préliminaire, où l'auteur rend compte de l'établissement de l'académie, de ses réglemens, des savans qui la composent, de ses illustres protecteurs, & des fruits qu'elle promet. Ce discours est écrit avec un peu de langueur & de gêne, mais avec clarté & un ton patriotique qui attache & qui intéresse beaucoup plus que le bel esprit, en faveur duquel l'auteur semble néanmoins de tems-en-tems faire quelque effort, mais le fond des choses n'en souffre point, & l'on n'en prend pas moins de plaisir à lire l'histoire de cet établissement, dont nos provinces recueilleront les plus grands avantages. " Il y a des découvertes à faire, des anecdotes „ à déterrer; mais elles sont ensevelies dans la „ poudre des archives, ou dans des manuf- „ crits dispersés. Il faut du tems pour en ras- „ sembler un assez grand nombre, & plus „ encore pour les déchiffrer, c'est à quoi l'on „ travaille actuellement. Et quel champ à

„ défricher que notre histoire naturelle ! Nous  
 „ marchons sur des trésors inconnus. On ou-  
 „ vrira la terre qui les renferme, & ce travail  
 „ ne peut offrir que des succès. Quel parti à  
 „ tirer de nos minéraux & de nos fossiles  
 „ abondans ! Quelles lumières sortiront de ces  
 „ amas prodigieux de pétrifications de toute  
 „ espèce ! Quel secours pour l'humanité souf-  
 „ frante dans nos eaux minérales, si peu con-  
 „ nues, si mal décrites par nos prédécesseurs !  
 „ L'académie doit s'occuper de tous ces objets  
 „ utiles & le public trouvera dans une suite de  
 „ volumes le résultat de ses opérations „

Ce genre de prédiction s'est vérifié au-delà même de ce qu'on pouvoit attendre en si peu de tems. Depuis l'édition de ce premier volume il en a paru un autre, sans y comprendre le traité de Mr. l'abbé Mann sur les incendies (a). Toutes les matières traitées dans ces différens *Mémoires*, soit qu'elles soient du choix des auteurs, soit qu'elles aient été proposées par l'académie, sont d'une utilité reconnue ; & tiennent aux objets les plus importans de la physique, comme aux intérêts les plus réels de la société humaine. L'on ne peut sur-tout donner trop d'éloges au discernement de l'académie dans les sujets qu'elle propose pour les prix annuels ; genre de discernement d'autant plus remarquable, qu'il est devenu singulièrement rare. Tandis que tant d'autres sociétés scienti-  
fiques

---

(a) J'en ai parlé dans le Journal du 1. Avril, p. 499. & du 1. Octobre, p. 186.

figes s'occupent le plus sérieusement du monde, de quelque imagination moderne, ou inutile, ou dangereuse; l'académie de Bruxelles propose des questions sur le commerce, les manufactures, la culture des terres & des vignes, l'amélioration des laines, les maladies des bestiaux, les fossiles du país, les eaux minérales, l'histoire nationale &c. &c. Voilà des objets qui ne peuvent être indifférens pour l'humanité, des objets dignes d'occuper les lumières & les recherches des savans. On n'y voit pas cette physique audacieuse & téméraire qui semble se liguier avec la philosophie du jour pour enfanter de creux systêmes; mais sur-tout quelle distance d'une société d'hommes qui se consacrent à de pareils travaux, à une société où l'on ne traite que des sujets tristes & prétendus philosophiques, & où cela même ne se traite que d'une manière froide & seche, incapable de produire un sentiment dans l'ame, ou d'y envoyer un rayon de lumière! C'est une jérémiade sur la rapidité de la vie, une épître aux malheureux, une autre aux pauvres, une ode sur la navigation, une piece sur la nécessité d'être utile, où l'auteur, ainsi que la plupart de ses rivaux, paroît avoir oublié la nécessité d'être poëte quand on veut écrire en vers. Que dire des éloges historiques, de l'enflure ridicule ou de la foiblesse puérile qui signalent presque toutes ces productions, dont l'unique effet est de détruire les opinions nationales & de donner aux esprits une impression funeste, où tous les faits sont altérés, tous les caracteres défigurés, tous les portraits infideles;

où sous prétexte de louer un homme célèbre, on en calomnie vingt autres ; où l'on se permet des diatribes amères contre toute administration qui ne porte pas sur le front le *tau* philosophique ?

La même académie a tenu le 12 & le 13 du mois passé une assemblée générale pour la distribution des prix annuels. La question historique qu'elle avoit proposée en 1776 étoit “ de donner un précis des principales expéditions des Belges dans les pais lointains, depuis les tems les plus reculés jusques & compris celui des Croisades : d'examiner qu'elle a été l'influence de ces expéditions sur les mœurs & sur le caractère national „. Le prix de cette question fut décerné à l'auteur d'un mémoire françois, portant pour devise ce vers d'Ovide . . . , . *Redit in tumidas naufraga puppis aquas*. A l'ouverture du billet on reconnut que cet auteur étoit Mr. le Marquis du Chasteler, chambellan & conseiller d'état d'épée de Leurs Majestés Impériales & Royale Apost. &c. Le premier *accessit* fut accordé à Mr. l'abbé Merffeman, demeurant à Dunkerque, auteur d'un mémoire françois, qui avoit pour devise ces paroles de Cicéron : *Mihi quidem nulli satis eruditi videntur, quibus nostra ignota sunt*. Un pareil *accessit* fut adjugé à l'auteur d'un mémoire flamand, sous la devise ; *Dic mihi, Musa, virum, captæ post tempora Trojæ, qui mores hominum multorum vidit & urbes*. Cet auteur est Mr. Verhoeven, négociant, secrétaire perpétuel & honoraire de l'académie-royale de dessein

15. Novembre 1778.

417

sein & d'architecture établie à Malines. Enfin Mr. Méan, conseiller-maître de la chambre des comptes de Sa Majesté aux Pays-Bas, auteur d'un mémoire françois avec cette devise : *Heureux si j'instruis en cherchant à m'instruire*, a remporté un troisieme accessit. — Parmi les autres mémoires l'académie a cru devoir distinguer encore une piece écrite en langue flamande aiant pour devise ce vers d'Horace : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*. Ce qui frappe le plus dans cet ouvrage, c'est un parallele bien fait des usages les plus anciens & des coutumes de notre tems. L'académie ne peut qu'inviter l'auteur à se faire connoître.

La question de physique proposée également en 1776, avoit été conçue en ces termes :  
“ Décrire la température la plus ordinaire des  
„ saisons aux Pays Bas & en indiquer les in-  
„ fluences tant sur l'économie animale que  
„ végétale : marquer les suites fâcheuses que  
„ peuvent avoir des changemens notables dans  
„ cette température, avec les moïens, s'il y  
„ en a, d'y obvier „. L'académie adjugea le prix de cette question à Mr. Retz, docteur en médecine à Arras, agrégé au collège des médecins de la faculté de Douay, correspondant de la société-royale de médecine de Paris, & de l'académie de Dijon, auteur d'un grand mémoire françois, dont la devise commence par ces paroles : *Tentandum autem num principia extra rerum naturam posita sint.*  
&c.

Pour le concours de l'an 1780 l'académie

propose les deux questions suivantes : 1°. Pour la question historique elle demande “ l’origine des seigneurs, comtes & ducs de Limbourg, leur succession & leur généalogie; les dates du commencement & de la fin de chacun; la réfutation des erreurs qui peuvent se trouver dans ce qu’ont dit sur ce sujet Aubert le Mire, Bertholet, l’éditeur de Wernerus Teschenmacher en 1721, page 430. Elle demande enfin ce qu’étoient les comtes d’Ardenne, leurs possessions, leur commencement & leur fin „

2°. Pour question de physique “ d’indiquer les especes de poissons qui font l’objet ordinaire de la pêche tant sur la côte que dans les rivières de Flandre, de faire connoître les abus qui regnent dans cette pêche, avec les moyens de les corriger „

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d’or du poids de 25 ducats. — Les mémoires doivent être écrits en latin, en françois ou en flamand, d’un caractère très-lisible. Ils seront adressés & remis, francs de port, à Mr. Des Roches, secrétaire perpétuel, avant le 16 Juin 1780. Ces mémoires pourront être tout au plus d’une heure de lecture. L’académie exige la plus grande exactitude dans les citations; pour cet effet, les auteurs auront soin de marquer les pages des éditions dont ils se feront servis. Cet avertissement doit servir de règle pour l’avenir. — Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise à leur choix : ils la répéteront dans un billet cacheté, qui contien-

dra leur nom & leur adresse. Ceux qui se feront connoître ; de quelque façon que ce soit ; seront absolument exclus du concours.

---

*Encyclopédie de jurisprudence, ou dictionnaire complet, universel, raisonné &c. de jurisprudence. Tome 4e. à Bruxelles, chez de Boubers, & à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1778.*

CE quatrième volume comprend les articles renfermés dans l'alphabet de la jurisprudence depuis *Age* jusqu'à *Alizier*. On y a joint un supplément aux volumes précédens qui consiste dans les mots *académie, action, aier, aiesement, aïeul, albert, alignement*. Les articles traités avec le plus d'étendue & de développement sont *âge, aliénation, aliment &c.* On continue à trouver dans cet ouvrage, dont j'ai déjà parlé \*, de bonnes sources d'instruction sur les affaires de judicature, & sur-tout beaucoup de facilité à se mettre d'abord au fait de la matiere dont on s'occupe. Dans le grand nombre de recueils alphabétiques qu'on a faits depuis quelques années sur toutes les matieres possibles, ce n'est pas celui qui ait été le plus gauchement exécuté. Les rédacteurs ne paroissent pas avoir eu en vûe d'accréditer les raffinemens & les vains systêmes qui exercent les têtes oisives sur la nature de nos loix ; & s'il y a quelques fois tant soit peu de philosophisme, je crois qu'on n'a pas cherché à l'y mettre. Les articles ; tirés de différens ouvrages ; sont

\* 1. Fév.  
1778, p. 182.  
— 15. Mai  
1778, p. 96.

en général le résultat d'une jurisprudence saine & des anciennes maximes de droit ; mais comme il est très-difficile dans des matières si vastes & si diverses , & dans le choix de matériaux si accumulés & si disparates , de suivre toujours des principes sûrs & d'y tenir avec une fermeté qui fasse un ensemble bien assorti & bien lié , il ne faut pas être surpris que cet avantage ne se montre pas également dans toutes les parties d'une si volumineuse compilation.



La *Perruque* est le mot de la dernière Enigme.

**S**ans lui faire aucun compliment ,  
 Je serre l'homme étroitement.  
 Quoique souvent brillant de broderie,  
 Je n'en tiens pas moins en état  
 Ce qui ne doit servir qu'au bien de la patrie,  
 Et qu'à la gloire de l'état.





## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 31 Septembre.)  
 Le feu a pris durant la nuit du 3 au 4 de ce mois dans le quartier des Arméniens, & a réduit en cendres plus de 800 maisons. L'embrasement a duré 15 heures; & l'on évalue à 5 millions les dommages qu'il a causés.

L'on prétend que le Capitan-Pacha n'est ni mort, ni battu, mais qu'il revient sans avoir absolument rien entrepris; & l'on attribue son retour à la peste qui regnoit avec beaucoup de force sur la flotte & à une grande disette de vivres; ce qui avoit fait prendre à la Porte la résolution d'expédier des ordres pour faire revenir cette flotte à Sinope; & comme ce port n'est pas assez grand pour pouvoir y recevoir tous les navires, on croit que la flotte viendra hiverner ici. En attendant les troupes russes se renforcent de plus en plus dans la Crimée, où Sahib-Guerai reste paisiblement à la tête du gouvernement. La Porte continue absolument de refuser le passage de la Mer-noire, aux navires russes qui se trouvent ici.

Le Chan Selim-Guerai, qui avoit chassé à la fin de l'hiver dernier Sahib-Guerai de

la Crimée, où il avoit formé un foible parti, est arrivé ces jours-ci à bord d'une galere escortée par une chaloupe du Capitán-Pacha à la rade de Bujukdere. Les uns disent qu'il vient directement de Saoud-Giak & d'autres de Sinope; quoiqu'il en soit, on remarque qu'il n'est pas bien accueilli ici, & qu'il y est vû avec beaucoup d'indifférence, n'ayant reçu aucune marque de bienveillance de la part du gouvernement, qui s'est contenté de lui signifier d'abord après son arrivée l'ordre de se rendre à Vifa (terre qui appartient à ce prince) où il doit rester jusqu'à nouvel ordre.

MEQUINEZ (le 6 Septembre.) S'il faut s'en rapporter aux apparences, notre Empereur a reçu quelque nouveau sujet de mécontentement de la part des Anglois. Ce Monarque paroît décidément disposé à rompre ouvertement avec la Grande-Bretagne. Il a refusé, même fort brusquement, d'admettre à son audience Mr. de Logié, consul anglois, qui sollicitoit avec instance cette grace, & auquel il a été sévèrement défendu de paroître devant l'Empereur, ni de faire apporter à la cour les riches dons qu'il devoit présenter de la part de S. M. Britannique. — Notre Monarque a imposé une grosse amende au Pacha Costali, gouverneur de Salé & d'autres provinces voisines; & on dit qu'outre cela il lui a fait couper les jambes. Son crime est d'avoir fait expirer 200 personnes sous le bâton. L'Alcaïde El-Hafimi-Sifiani, gouverneur de deux provinces,

15. Novembre 1778.

vinces, doit aussi être arrêté & mis à l'ave-  
mende. — Il semble que Sa Maj. trouve  
une source intarissable de déplaisirs dans sa  
propre famille. L'on avoit cru, que le Prin-  
ce Guiazgud, après avoir obtenu le pardon  
de sa première révolte, étoit rentré sincère-  
ment dans le devoir : mais il a de nou-  
veau levé l'étendard de la rébellion ; & le  
Prince Abdi-Rezman aiant été envoyé con-  
tre lui, il s'est livré un combat entre ces  
deux freres. Un autre fils de S. M. s'est re-  
tiré mécontent dans les montagnes, voisines  
de Ceuta. Ces querelles toujours renaissan-  
tes causent beaucoup de trouble & d'anar-  
chie dans le pais. Le vieux Monarque tâ-  
che de dissiper ses chagrins en voyageant &  
en bâtissant : trois chebecs ont passé de Salé  
à Tétuan, afin d'y charger des carreaux de  
faïance pour le palais, qu'il fait construire  
dans la première de ces villes. — Les ma-  
ladies contagieuses, qui ont régné dans les  
états de Maroc, ont cessé ; & les grains ont  
baissé de prix, particulièrement dans les  
provinces.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 6 Octobre.) Sa Ma-  
jesté Impériale veut employer un demi-mil-  
lion de roubles pour border la riviere de  
Fontanka, comme est bordé le canal de  
Catherine ; de l'exécution de ce projet ré-  
sultera un nouvel ornement pour cette ca-  
pitale, déjà si florissante.

Le lieutenant - général Kamenskoÿ & Mr. de Vietinghof, officier aux gardes de S. M., lui ont demandé la permission de servir comme volontaires, sous les drapeaux de S. M. Prussienne. On assure même que la cour va absolument se déclarer contre la Maison d'Autriche, ce qui suppose que nous n'aurons pas la guerre avec les Turcs, & qu'il y a un arrangement arrêté pour les affaires de la Crimée. Cependant il est de la prudence de ne pas aisément adopter les bruits qui courent sur cette matière.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 18 Octobre.) Le 5, jour de l'ouverture de la diète, le prince-primat se rendit avec un train magnifique à la cour où se trouvoit un grand nombre de seigneurs.

Ce même jour, vers les onze heures du matin, le Roi précédé du prince-primat, des sénateurs, des ministres, de beaucoup de nonces, & suivi d'une noblesse nombreuse traversa la galerie du château pour se rendre à l'église de saint Jean, & y assister à une messe du saint-Esprit qui est d'usage dans une pareille circonstance. Le service étant fini, S. M. passa au sénat; dès qu'elle fut placée sur son trône, le prince maréchal de la couronne fit signe avec son bâton aux sénateurs d'aller occuper leurs places. Puis les nonces furent priés de se rendre à leur salle pour l'ouverture de la diète; ce

qu'ils firent après avoir baïsé la main du Roi. Dès qu'ils s'y furent rendus, il s'éleva quelques petits différens au fujet de l'élection d'un maréchal de la diète. Il fut proposé divers candidats pour cette place, les uns portant le prince Poniatowski, nonce du district de Varsovie, les autres le comte Potocki, notaire de la couronne, qui refusa d'accepter l'honneur qu'on vouloit lui faire; enfin après bien des débats, toutes les voix se réunirent en faveur du comte Tyskiewitz, grand-notaire de Lithuanie & beaufrere du prince Poniatowski, qui avoit été proposé avant lui; & cette session fut terminée par cette élection unanime. Le 6, à dix heures du matin, les nonces se rassemblèrent: le maréchal de la diète fit l'ouverture de la deuxieme session par un discours, dont le but étoit de leur inspirer de l'union & de la concorde sur tous les objets qui tendroient au bien de la patrie; puis on fit quelques recherches sur la validité des élections des nonces à cette diète, & la double élection qui en a été faite dans le district de Masovie excita l'attention des membres. On s'échauffa un peu de part & d'autre; mais cette discussion fut enfin terminée à l'amiable. Le 7, le grand-chancelier de la couronne annonça la nomination que le Roi venoit de faire de trois nouveaux sénateurs, dont un par chaque province, & qui ont pris séance au sénat le 10. Les divers départemens du conseil permanent ont commencé dès le 8 à rendre compte aux états

assemblés des affaires de leur ressort ; ce qui a été continué les jours suivans. Il y a eu quelques murmures au sujet des grands fraix qu'ont occasionnés les deux ambassades , savoir celles du chevalier de Boscamp à Constantinople & de Numan-Bey , inter-  
 nonce de la Porte en cette cour.

L'élection des membres du conseil-permanent par la diète & l'examen des suffrages a continué depuis samedi 10 de ce mois jusqu'à mercredi 14 inclusivement. Il y eut 228 votans ; savoir, 61 du sénat & du ministère , & 167 de l'ordre équestre : mais, comme l'on trouva 72 suffrages défectueux ou contraires aux loix , il n'y en eut que 156 reconnus légaux. Au nombre des anciens membres , qui furent continués , le prince évêque de Plocko , frere du Roi , & au nombre des nouveaux le prince grand-maréchal de la couronne , réunirent toutes les voix. L'on remarque aussi parmi ces derniers le comte Branicki , grand-général de la couronne. Jeudi 15 l'on vota pour l'élection du maréchal du conseil. Mr. Ignace Potocki , grand-notaire de Lithuanie , l'un des nouveaux membres , fut élu à la pluralité de 191 voix sur quinze , qui furent données en faveur de Mr. Moszynski , référendaire de Lithuanie : on élut aussi le secrétaire du conseil : l'abbé Alexandrowicz , notaire de la couronne , l'obtint à la pluralité de 135 contre 60 voix , qui furent pour l'abbé Garnysz , référendaire de la couronne. Le 16 on lut la liste des juges de la diète ,

qui avoient été élus aux séances provinciales. Ces juges sont établis pour connoître des crimes d'état; mais ils ne peuvent juger que d'après la permission du conseil; de sorte que celui qui désire d'intenter un procès pour crime d'état, doit préalablement s'adresser à cette assemblée, sans l'aveu de laquelle il ne lui est point permis de citer celui qu'il veut accuser. Les élections achevées, ont fait lecture des propositions du Roi à la diète, contenant ce qui suit.

I. Que l'approbation du code, que le comte Zamoycki a formé, soit remise à la prochaine diète. II. Que le droit concernant le change des especes soit rectifié, pour obvier aux abus, qu'il cause à présent. III. Que le Roi renonce à la distribution des biens caducs, ( c'est-à-dire, au privilège, par lequel S. M. donne aux particuliers ce qui est censé revenir au fisc; ) & que l'on établisse une prescription de 50 ans pour assurer la possession des citoyens. IV. Que la diète ait égard aux représentations du département de la guerre; & qu'elle pourvoie aux besoins des troupes. V. Que la diète procure les moyens d'entretenir des maîtres pour le corps des cadets, & de payer les officiers, chargés de sa direction; les fonds nécessaires pour cet effet lui manquant encore jusqu'à présent pour la plus grande partie. VI. Que la diète prenne en considération tout ce que la commission d'éducation lui proposera. VII. Que la liste des revenus de la république soit mise sur un pied d'égalité avec celle des dépenses de la manière la plus exacte.

On parle d'un changement dans les especes du royaume & principalement à l'égard des ducats. Les vieilles especes en argent & sur-tout les gros & petits écus, ainsi que les anciennes pieces de deux florins commen-

cent à devenir fort rares, parce que, malgré toute la vigilance du gouvernement, les Juifs ne laissent pas d'en transporter beaucoup hors du país.

## E S P A G N E.

MADRID ( *le 15 Octobre.* ) Le départ de la Reine - douairiere de Portugal est fixé après la fête de St. Charles dont le Roi porte le nom; cette Princesse jouit actuellement d'une parfaite santé à St. Ildefonse; mais on apprend de l'Escorial que la Princesse des Asturies actuellement dans le 7e. mois de sa grossesse, est un peu incommodée.

Les lettres de Cadix mandent que la dernière division des vaisseaux, employée dans l'expédition de Buenos Ayres sous les ordres du général Dom Cevallos, est enfin de retour dans ce port. Ces lettres ajoutent que la flotte espagnole qui depuis quelques mois est prête à mettre à la voile & dont la destination est toujours un mystère, devient de jour en jour plus considérable, de sorte qu'indépendamment de onze frégates de 30 jusqu'à 20 canons, de deux hourques de 40, de deux brûlots, d'une polacre, d'une tartane & de plusieurs bâtimens de transport de 300 jusqu'à 500 tonneaux, cette flotte consiste actuellement en 31 vaisseaux de ligne, un de 120 canons, trois de 80, vingt-cinq de 70, un de 64, un de 54. Il se trouve outre cela au Ferrol

15. Novembre 1778.

429

sept vaisseaux de guerre prêts à partir au premier signal.

La frégate marchande, le saint Nicolas de Bari, est entrée aujourd'hui dans notre baie. Elle est sortie de Cartagenes des Indes le 27 Juin dernier, & a apporté pour le compte des négocians 488673 écus forts en doubles pistoles, en argent monnoié, travaillé, en lingots & en barres, avec 1542 arrobes de cacao, 2326 arrobes de sucre, 1016 arrobes de coton, 22 arrobes de baume, & autres effets, montant le tout à la valeur de 508065 écus forts.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( le 12 Octobre. ) Le Roi est parfaitement rétabli d'une fièvre dont il avoit été attaqué. La Reine a résolu d'aller à la rencontre de son auguste mere, lors de son retour d'Espagne qui semble fixé à la mi-Novembre. On apprend que cette Souveraine a pourvu la patriarchale de principaux, de chanoines, bénéficiers &c, parceque le nombre fixé par la fondation n'étoit pas rempli. La publication ne s'en fera que lorsque le cardinal - patriarche aura reçu ses bulles de Rome : sous le regne de cette Princeesse, le clergé se voit rétabli dans tous les droits dont il avoit été dépouillé sous le dernier ministere.

Depuis que la Reine a nommé Dom Henri de Menezès pour aller remplacer à Rome le commandeur d'Almada en qualité

d'ambassadeur, elle a déclaré Dom Louis-Pinto de Souza, jusqu'ici son ministre plénipotentiaire près du Roi de la Grande-Bretagne pour aller relever près de L. H. P. les Etats-généraux, le chevalier de Horta qui passe en Russie revêtu du même caractère.

Le pere Mansilla, ci-devant provincial d'un Ordre religieux, qui fut suspendu de son emploi dès la mort du Roi Joseph I, de glorieuse mémoire, & enfermé à cause des plaintes qu'avoient portées contre lui ses confreres & ceux que le dit pere en qualité d'instrument de l'ex-ministre, avoit opprimés pour soutenir la fameuse compagnie des vins d'Alto-douro dans la ville de Porto, fut appelé le 7 Septembre à la chambre du provincial de son Ordre, lequel en présence des religieux les plus distingués qui s'y trouvoient assemblés, adressa de la part de S. M. la Reine à l'ex-provincial susdit ces paroles : “ Sa Majesté m'a ordonné de vous appeller en ce lieu pour vous dire, „ comme je fais, de la part de cette Souve- „ raine, que quoique S. M. soit pleinement in- „ formée de votre scandaleuse conduite, elle „ veut pourtant encore écouter sa clémence, „ & ne pas vous punir avec toute la rigueur „ avec laquelle vous méritez de l'être ; c'est „ pourquoi elle vous ordonne de quitter cette „ ville sur le champ, pour rentrer dans un „ couvent de votre Ordre sur le mont de Potregon, dont vous ne pourrez jamais vous „ absenter pendant une seule nuit ; il vous

15. Novembre 1778.

431

„ est enjoint en outre de ne vous arrêter  
„ sur votre route en quelque endroit que  
„ ce soit „. Ce religieux étoit ci-devant un  
des premiers consultants du tribunal du St.  
Office , & ce poste lui valut annuellement  
4000 cruzades; mais S. M. a bien voulu lui  
assigner encore une petite pension dans le  
lieu de son exil.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( le 8 Octobre. ) Sa Maj.  
la Reine est revenue dans son palais ; elle  
avance heureusement dans le huitieme mois  
de sa grossesse , & l'on prépare par-tout des  
illuminations & des réjouissances , qui au-  
ront lieu à ses couches.

Le gouvernement a résolu de faire de très-  
félicieuses remontrances à la cour de Lon-  
dres, au sujet des différentes prises que les  
Anglois ont faites sur nous en pleine mer,  
contre le droit des gens. — Suivant le  
bruit public, l'Impératrice de Russie a ma-  
nifesté son désir de voir terminer les diffé-  
rens survenus en Allemagne à l'occasion de  
la succession de Baviere, par l'entremise de  
notre cour & de celle de France, comme  
garantes de la paix de Westphalie ; & a dé-  
claré en même tems qu'en cas qu'on ne pût  
parvenir à une fin si désirable, elle se ver-  
roit obligée de faire cause commune avec  
le Roi de Prusse. L'on dit que la cour de  
Russie a fait faire une pareille déclaration à  
celle de Versailles. Il est arrivé un courier

de Pétersbourg, qui apporta à la Reine une superbe laïette de la part de l'Impératrice.

Comme la diète s'ouvrira lundi prochain, l'on voit arriver de toutes les provinces du royaume des députés à cette assemblée nationale, & un grand nombre d'étrangers, ce qui rend le séjour de cette capitale très-agréable, mais fait en même tems hauffer le prix des denrées. On assure que l'on apportera toute l'attention possible pour terminer promptement les délibérations de la diète & que les états seront congédiés avant Noël, ce qui seroit sans exemple depuis plus d'un siècle. Parmi les députés déjà arrivés se trouvent les docteurs Celsius & Lamberg, évêques de Lund & de Gothenbourg. Suivant les avis que l'on reçoit successivement de toutes les provinces, la nomination des députés pour l'ordre des païsans s'y fait avec une union, une décence & une concorde, dont on auroit peine à trouver un exemple dans nos fastes. On en pourra juger par ce qui s'est passé dans le district de Nora, en Westmanland. Les païsans de ce district assemblés déclarèrent que, ne pouvant faire un choix parmi trois sujets qui s'étoient mis sur les rangs, parce qu'ils méritoient tous également la confiance de leurs commettans, ils laissoient à eux de nommer celui qu'ils croiroient le plus mériter la place de député. Les trois candidats non moins généreux que leurs concitoïens ne purent être persuadés à faire ce choix, de sorte que l'on fut contraint

15. Novembre 1778.

433

traint d'avoir recours à la voie du fort pour décider lequel des trois seroit nommé député, & ce fut le nommé Nils Erlandson. Dans plusieurs autres districts les païsans ont augmenté les appointemens de leurs députés. Le Roi a nommé secretaire de cet Ordre Mr. Schroderheim, secretaire de S. M. & héraut d'armes des Ordres royaux.

## D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 17 Oçtobre.*) Une ordonnance du Roi du 17 du mois dernier, permet aux matelots de Norvege d'aller servir sur des bâtimens étrangers. — Sur l'avis que la peste regne en Turquie, S. M. vient de renouveler toutes les ordonnances rendues à ce sujet, & prescrit par un nouveau placard une quarantaine rigoureuse pour tous les bâtimens qui viennent du Levant, à moins qu'ils ne puissent prouver par leurs passeports qu'ils sont partis d'un endroit qui n'étoit point infecté.

Mr. le marquis Luchesi, ministre plénipotentiaire du Roi des Deux - Siciles, reste en même tems chargé des affaires d'Espagne, depuis le départ du sieur Okaris. — Le marquis d'Yve, ministre de L. M. I. & R. A, est parti d'ici par congé de sa cour.

## I T A L I E.

ROME (*le 12 Oçtobre.*) Le marquis Ange Massimi & le baron Scarlatti aiant fini

le tems de leurs emplois, l'un comme conservateur du peuple romain, & l'autre comme chef des Quarteniers, le premier a été remplacé par le marquis Jean - Paul Mutti-Buffi, & le deuxieme par Dom César Amadei.

Gaëtan Fantucci, cardinal de la sainte Eglise romaine, est mort le 1er. du mois passé à cinq heures du soir, âgé de 70 ans & deux mois. Il étoit né à Ravenne le 1er. Août 1708, & il fut promu à la pourpre le 24 Septembre 1759 par Clément XIII de glorieuse mémoire, qui lui donna le titre de St. Pierre aux liens. Cette mort fait vaquer un 3e. chapeau dans le sacré-collège.

Dans les fouilles, faites dans le terrain de Palestrine, pour le compte de la chambre apostolique, on a découvert quatre chambres environnées de quelques niches. Bien des gens prétendent que c'étoit - là le palais municipal de Prénefte, rétabli par l'Empereur Commode.

Ce que la gazette de Leyde, & d'après elle un Journal qui ramasse toutes les nouvelles sans discernement, ont rapporté d'une inhabilité générale prononcée contre les ex-Jésuites, est destitué de tout fondement. La chose se réduit à 4 ou 5 confesseurs qui jouissoient dans cette capitale d'une vogue extraordinaire, & auxquels on a ôté les pouvoirs aux instances réitérées du ministre d'Espagne.

NAPLES (le 14 Octobre.) Le Roi vient de faire publier une ordonnance du 19 Septembre

tembre dernier, conçue en ces termes.

Comme notre intention est d'observer une exacte neutralité par rapport aux circonstances où se trouve actuellement l'Europe, nous avons voulu en manifestant nos dispositions à la paix, prévenir les incidens qui pourroient la troubler & nuire au commerce des états de notre domination. Et comme en conséquence de cette déclaration nous ne doutons pas que les Puissances qui sont en guerre n'usent de nos ports, de nos plages & de nos mers voisines de la manière qu'il se pratique ordinairement chez toutes les nations neutres, sans commettre aucun acte d'hostilité, de violence ou de supériorité ni entr'elles ni à l'égard des bâtimens de quelque nation que ce soit, & sans empêcher la libre entrée ou sortie dans les dits ports ou plages; de notre côté nous voulons & ordonnons que nos sujets observent les instructions suivantes.

1°. Nous défendons expressément à tous nos sujets, de quelque rang qu'ils soient, de s'enrôler & de servir sur des bâtimens de nations belligérantes, sous peine de prison & autres plus graves à notre volonté dès qu'ils reviendront dans nos domaines, ou de séquestre & de confiscation de biens, ou d'exil perpétuel des terres de notre domination, s'ils ne reviennent point. Il sera cependant permis à tout bâtiment de nation en guerre de renforcer leur équipage pourvu que ce ne soit pas de nos sujets, mais d'étrangers qui se trouvent par hasard dans nos états & qui aient volonté de servir, de sorte qu'ils n'y soient contraints d'aucune façon.

2°. Nous défendons dans tous nos états de vendre, fabriquer ou armer pour le compte des nations en guerre aucun bâtiment corsaire ou de guerre sous peine de deux mille ducats pour chaque transgression, dont la moitié sera appliquée au fisc & l'autre au dénonciateur, public ou secret, outre une peine afflictive que subiront les transgresseurs à l'arbitrage du juge selon les cas & les circonstances. Lesquelles peines encourront aussi tous ceux qui auront participé

à ces transgressions par assistance ou par faveur. Il sera néanmoins permis aux nations belligérantes de faire radouber leurs vaisseaux endommagés & d'acheter pour cela tout ce qui leur sera nécessaire.

3°. Nous défendons à nos sujets, ou à tous autres qui auroient eu de nous la permission d'arborer notre pavillon royal, sous les peines exprimées ci-dessus, d'embarquer sous le nom de passagers & sous quelque prétexte que ce soit, des matelots ou soldats pour le service des nations en guerre; & pareillement d'embarquer & transporter des armes, de la poudre & des munitions, comprises sous le nom de contrebande de guerre, pour le compte & le service des nations belligérantes. Il sera cependant permis de transporter toute autre sorte de marchandise, quand ce seroit même des prises légitimement faites sur les peuples en guerre & amenées dans nos ports, ou des provisions de bouche pour le compte & à l'usage desdits peuples.

4°. Nous défendons à nos sujets de prendre part ou intérêt, directement ou indirectement, dans les armemens de guerre, quand même ils auroient été pris hors de nos domaines sous peine de deux mille ducats pour chaque transgression. Mais nous permettons aux dites nations en guerre de se recommander, & de faire gérer ou vendre dans nos états les prises par elles faites dans des tems & en des lieux légitimes, & conduites dans nos ports.

5°. Nous déclarons coupables des peines ci-dessus & d'autres plus grandes, selon les circonstances, toutes les personnes de quelque état, rang & condition qu'elles soient, qui auront contrevenu à la disposition du présent édit, & voulons que la connoissance de ces transgressions appartienne privativement à notre suprême magistrat de commerce de cette capitale, pour celles qui seront commises dans la Sicile citérieure & dans l'état des garnisons; & pour celles qui se commettront dans la Sicile ultérieure, voulons que la connoissance en appartienne

tienne

15. Novembre 1778.

437

ienne au suprême magistrat de commerce de Palerme. Si mandons &c.

Le Roi vient d'établir une nouvelle junte de santé, composée du premier ministre le marquis della Sambucca, du prince d'Yaci, capitaine-général, de deux secrétaires d'état de la guerre & de la marine, ainsi que de l'assiente, d'un délégué du tribunal de santé & de sept cavaliers députés du dit tribunal.

Le mont Vésuvé commence à se calmer, & nous comptons que dans peu il sera absolument appaisé.

Des lettres de Malthe mandent que le 15 & le 16 du mois dernier, les galeres de la religion, commandées par Dom di Guevara, frere du duc de Bovino, ont pris & conduit à Malthe deux corsaires barbaresques, dont l'un de 25 & l'autre de 75 hommes d'équipage.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (le 24 Octobre.) L'Impératrice-Reine aiant indiqué au 26 de ce mois la tenue d'une diète provinciale de la Basse-Autriche, les députés des états de cet archiduché, aiant à leur tête le comte Jean - Antoine de Pergen, en qualité de leur maréchal & président du corps des seigneurs, ont eu avec les formalités d'usage, une audience de Sa Majesté, pour recevoir de ses mains les propositions pour l'année militaire 1779.

A l'exemple des grands-officiers & autres magnats de Hongrie, qui de leur propre

*II. Part.*

F f

mouvement se sont engagés à fournir un nombre de cavaliers, les comtés, palatinats, ou comitats de ce royaume, viennent de signaler leur patriotisme par une pareille offre qu'ils ont faite d'un nombre de fantassins habillés & armés pour servir de renfort aux armées impériales & royales. En conséquence d'une résolution aussi louable, le comté ou palatinat d'Abavywar donne 230 hommes; celui d'Arad 170; Arva 104; Bars 400; le district de Belusch, au comté de Szalad 100; le comté ou palatinat de Bahar 400; celui de Borfed 200; Cfanad 200; Csongrad 200; Eisenbourg ou Vafvar 800; Gömör 500; Gran 120; Heves 300; Hont 350; Comarom ou Comorn 350; Liptau 80; Marmoros 100; Néograd 500; Neutra ou Nitrie 800; Sopron ou Oedenbourg 1000; Pesth 800; Presbourg 500; Raab ou Javarin 150; Saros 300; Somogy ou Schimegh 400; Zemplin 350; Zolyom 300; Albe-Roiale ou Stuhlweissenbourg 350; Szabolts 200; Szathmar 100; Toina 200; Torna 30; Trentschin 306; Thurocz 55; Unghwar 100; Wefzprim 300; Mosony ou Wiselbourg 300; en Croatie & Esclavonie le comté de Creutz ou Crisie 130; & celui de Sirmie 120: ce qui fait déjà un total de 11845 hommes.

Il s'est fait une petite promotion: le régiment de Gaisfrugg a été conféré au comte de Belgiojoso; celui de Belgiojoso au général Bender, le régiment vacant de Koenigsegg au général Terzy; celui d'Ahrenberg

au général Gemmingen , & enfin celui de Serbelloni au Prince de Mecklenbourg. Mr. de Braunschweig , qui a résidé jusqu'ici à Lemberg , vient d'être nommé conseiller d'état. — L'Impératrice-Reine aiant égard aux talens & aux connoissances de Mr. Joseph Pethö , évêque de Drive't , trésorier & chanoine du grand - chapitre de Cinq - Eglises , vient de le nommer assesseur au tribunal-royal , établi à Pesth , sous le nom de *table-septemvirale*.

Une partie des bagages de l'Empereur est arrivée de la Bohême ; ce qui fait espérer , que ce Monarque viendra passer l'hiver à Vienne , d'autant plus qu'il a écrit à l'Impératrice-Reine , qu'aussi-tôt que sa présence ne seroit plus nécessaire à l'armée , il viendroit lui faire une visite. Au départ des derniers avis , Sa Maj. étoit sur le point de partir pour Olmutz , les frontières de la Silésie & de la Moravie étant à présent le seul théâtre , où l'on continue les opérations de guerre. Voici ce que les nouvelles de la cour nous en apprennent.

*Le général d'infanterie baron d'Ellrichshausen , commandant en chef du corps de nos troupes en Moravie , a rapporté , qu'il est arrivé , le 10 Octobre , sur le point du jour , à Heidenpilsch sur la Mora , & que le lieutenant-général baron de Barco à la tête de la cavalerie & de 4 bataillons s'est avancé jusqu'à Bautsch , avant que l'ennemi l'eût attendu. Nos postes avancés se trouvent au-delà de la Mora , les patrouilles de la ca-*

valerie de l'aile gauche poussant jusqu'à Herliz & celles de l'aile droite jusqu'à Wigstædt & vers Fulneck. D'un autre côté, le lieutenant-colonel de Quosdanovich est arrivé à Zuckmantel le même 10 Octobre : le général de Kirchheim a pénétré jusqu'à Neustad dans la Silésie-prussienne. Les troupes impériales & royales allant ainsi en avant, il en résulte des avantages assez considérables : l'ennemi se voit frustré de la plupart des livraisons qu'il a exigées, & la communication entre Fridek & Fulneck est entièrement ouverte. Mr. de Quosdanovich s'est assuré de plusieurs personnes des plus distinguées à Camens, Heinrichau & Munsterberg, ainsi qu'à Ottmachau dans la principauté de Neisse pour lui servir d'otages. Il a aussi obligé les environs de lui fournir du fourrage ; ce qui a répandu la terreur dans la Silésie-prussienne, & déterminé le commandant prussien à faire lâcher les écluses pour inonder la ville & forteresse de Neisse. Mr. d'Oetvoes, premier-lieutenant dans les hussards de Barco, ne s'est pas contenté d'avoir ruiné totalement deux écluses que l'ennemi avoit construites pour faire flotter environ 20.000 cordes de bois à brûler qu'il avoit fait abattre dans les forêts de Bohême, il s'est aussi porté vers l'endroit où l'ennemi en avoit amassé 15 mille pour la provision de la forteresse de Glatz, & il y a mis le feu.

Lorsqu'on croïoit que l'armée du maréchal de Laudon alloit entrer dans la Saxe, il est venu un ordre de faire cantonner les

15. Novembre 1778..

441

troupes. Les quartiers sont distribués, comme il suit : *Quartiers de Mrs. les généraux* : le prince de Ligne à Raudnitz; le baron Duchel à Zittow; le général-major de Hohenlohe à Martinowes; le comte Wallis à Budin; le comte de Thun à Hoyfin & Reisky à Welvarn.

*Quartier de l'état-major des régimens* : Bataillon des grenadiers de Hennegard à Budnitz; de Fuhrmann à Mochenow; de Hayden à Martinowes.

*Quartier des régimens* : Olivier Wallis à Raudnitz; Ellrichshausen à Budin; Clairfait à Straskow; Lattermann à Doxan; Preiss à Zlonitz; François Gu'ai à Zittow; Jean Palfy à Orschin.

*Quartier-général à Ober-Bergkowitz.*

L'armée de l'Empereur passera l'hiver aux environs de Brandeis dans le cercle de Caurzim. Le Roi de Prusse a quitté Schatzlar le 14; son armée a dirigé sa marche vers Hirschberg, Schmiedeberg, Landshut & Grüssau dans la Silésie-Prussien. Le lieutenant-général comte de Wurmser détacha aussitôt vers Schatzlar un bataillon de Warasdins pour en prendre possession, & il fit garnir d'un nombre suffisant de cavalerie les chemins qui conduisent à Hirschberg, Landshut & Grüssau.

S. M. I. vient d'adoucir le fort malheureux de Mad. de Reitzenstein prise pour otage par les volontaires de Geissau. Ce Monarque bienfaisant a accordé à cette dame un sauf-conduit, & a payé les fraix

de son retour à sa terre. — Le général Sauer aiant appris que des détachemens de son corps & de celui du lieutenant-colonel Otto avoient enlevé certaines choses aux habitans du district des mines, fit rassembler le tout autant qu'il fut possible, & le renvoia dans des coffres qu'il avoit munis de son sceau & de sa signature, au négociant Reichel à Olbernhau & au Bailli de Zoebnitz. — L'empereur a envoié à l'hôpital de Vienne deux arquebusiers, auxquels le Roi de Prusse a fait couper la main droite, pour venger la mort de plusieurs de ses officiers & soldats tués par ces arquebusiers. S. M. Imp. leur a accordé une pension viagere de 30 kr. par jour.

Un Juif nommé Joseph Adam Arnsteiner, recommandable par sa conduite & par ses mœurs, & estimé dans sa secte pour sa science & ses autres vertus, après s'être fait instruire des divins mysteres de notre religion, reçut le baptême le 28 du mois dernier des mains de Mr. de Terme, prélat & grand-chantre de notre métropole. Il est fils cadet d'Adam Isaac Arnsteiner, l'un des plus considérables Juifs de cette ville.

BERLIN, ( le 25 Octobre. ) Le Roi a élevé le colonel d'Usedom au grade de général-major, & S. M. a accordé des lettres de noblesse au major de Dehrman & aux capitaines de Wildberg & de Günther, tous du régiment de Belling, en considération de leur conduite distinguée à la surprise de Gabel. — Le 9 Octobre, l'enne-  
mi

mi vint reconnoître les environs de Rehorn, & l'on apprit par les déserteurs, que l'Empereur s'y trouvoit en personne. Depuis le 10 jusqu'au 13, tout étoit tranquille. Le 14, le Roi, qui avoit résolu de lever son camp derrière Schatzlar, donna ordre au Prince de Prusse de se mettre en marche avec s. brigade & le régiment des dragons de Wulfen, pour entrer dans les quartiers. Le 15, le Roi, après avoir fait revenir les postes avancés & la garnison du château de Schatzlar, fit marcher son armée sur deux colonnes vers les endroits où elle doit cantonner; ce Monarque a pris son quartier-général à Landshut. L'ennemi ne nous a point inquiétés pendant notre marche; aussi comme ses troupes étoient cantonnées, bien long-tems avant les nôtres, ne lui fut-il gueres possible de rien entreprendre sur notre arriere-garde. — Le Roi a fait couvrir les frontieres de la Silesie par 60 mille hommes de ses troupes; le reste a dû passer dans la Haute-Silesie, & l'on dit que le général Wunsch est sorti du comté de Glatz pour s'y rendre; on apprend cependant que nos troupes se sont retirées de Troppau vers Cosel, & que le général Haddick ne leur a point permis d'exécuter le dessein formé contre la Silésie-Autrichienne & la Moravie. — Il est presque sûr que S. M. passera l'hiver à Breslau, à moins que la paix ne se fasse en vertu de la déclaration que la cour de Russie vient de faire, à ce que l'on assure, à la cour de

Vienne, & qui est équivalente à une déclaration de guerre en cas que la Bavière ne soit abandonnée sans délai & sans aucune restriction.

DRESDE ( le 18 Octobre. ) L'assemblée des états-députés de la Saxe a enfin terminé sa séance : elle reçut le 4. de ce mois au matin, de la part de la cour, la permission de se séparer, après qu'elle se fut prêtée à ses desirs. Les arrangemens touchant les fournitures à faire aux troupes prussiennes, réparties dans l'électorat, ont été sujets à des difficultés : les états étant convenus entr'eux d'un plan, tant pour la quantité des livraisons, que pour leur répartition & pour le prix des denrées respectives, il leur a été remis, de la part du ministre de S. M. Prussienne, un mémoire portant, " que les prix  
 „ de ces fournitures, durant les cinq mois  
 „ d'hiver, avoient été portés à un taux  
 „ trop haut ; qu'on sembloit avoir oublié,  
 „ que S. M. Prussienne fût l'allié de la  
 „ Saxe ; qu'on n'auroit pas dû penser non  
 „ plus, que l'obligation de fournir les che-  
 „ vaux & les chariots nécessaires eût pu  
 „ cesser dans un pays, où il se trouve une  
 „ armée aussi nombreuse „. Les états ont  
 repliqué en substance, " qu'en fixant les  
 „ prix des différens articles à un taux plus  
 „ haut que d'ordinaire, ils avoient eu en  
 „ vue, non de préjudicier aux intérêts de  
 „ S. Maj. Prussienne, mais uniquement d'é-  
 „ viter la ruine des cultivateurs saxons :  
 „ que le pays étoit menacé d'une cherté

„ inévitable ; que la culture du cercle  
„ des montagnes & de celui du Voigt-  
„ land n'avoit jamais été assez considéra-  
„ ble , pour suffire à leur propre con-  
„ sommation ; qu'ils tiroient de la Bo-  
„ heme ce qui leur manquoit pour substi-  
„ ter ; que , cette source étant fermée au-  
„ jourd'hui , leurs besoins refluoient sur  
„ les cercles voisins : que le malheureux  
„ habitant de la campagne , surchargé , ou-  
„ tre le fardeau déjà très- pesant des impôts  
„ ordinaires , par la masse des nouvelles  
„ taxes extraordinaires , est encore obligé à  
„ remplir le service du charriage , de façon  
„ qu'il ne lui reste presque pas le tems de  
„ cultiver ses terres , à porter la charge des  
„ quartiers pour les troupes , à fournir  
„ la subsistance à l'armée saxonne , à suf-  
„ fire enfin lui seul , pour ainsi dire , à  
„ tout le poids de la guerre : que , si dans  
„ une conjoncture , où il est accablé de tant  
„ de façons , il étoit tenu encore non-  
„ seulement à vendre à bas prix à l'armée  
„ prussienne le peu de produits , qu'il avoit  
„ arrachés à la terre à force de soins & de  
„ travaux , mais aussi à les lui porter d'en-  
„ droits souvent très - éloignés , il étoit  
„ immanquable , que dans peu le país ne  
„ fût ruiné de fond en comble , & son  
„ Souverain absolument hors d'état de se-  
„ courir plus long-tems ses alliés ; qu'il étoit  
„ vrai , que la consommation de l'armée du  
„ Prince Henri se faisoit dans le país ;  
„ mais que c'étoient les habitans des villes

„ & non le païfan , qui en profitoient , &c.,, Effectivement il n'est que torp vrai , que le cultivateur saxon & les habitans des petites villes , souffrent déjà extrêmement des calamités de la guerre : d'un côté , ils doivent loger les troupes de leur Souverain & celles du Roi de Prusse , son allié , dont il y en a en plusieurs endroits 40 à 60 dans une ferme : d'autre part ils sont exposés aux courses continuelles de l'ennemi , quoique le corps du Prince de Bernbourg soit posté dans les environs de Zittau.

On a doublé tous les postes à l'entour de cette ville ; & dans les endroits , où il n'y avoit autrefois qu'un Saxon , on trouve en faction un Saxon & un Prussien. Les pontonniers qui sont en partie de retour , ont rapporté que près de Pirna on avoit jetté un pont sur l'Elbe , pour pouvoir avec plus de promptitude passer au secours des endroits situés au-delà de ce fleuve , lorsque l'ennemi viendroit y continuer ses irruptions.

RATISBONNE ( le 26 Octobre. ) Le baron de Swartzenau , ministr ede Prusse , a fait distribuer une *Déclaration ultérieure de S. M. le Roi de Prusse aux hauts co-états de l'Empire , concernant les procédés contraires à la justice & à la paix publique , de S. M. l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohème , à l'égard de la succession de Bavière*. Ce mémoire contient en substance que l'offre que l'Impératrice a faite d'abandonner ses droits sur la Bavière doit être regardée comme un

15. Novembre 1778.

447

aveu de la frivolité de ces droits ; que les illustres Etats de l'Empire doivent engager la cour de Vienne non-seulement par de *sérieuses représentations*, mais aussi par des *moïens plus efficaces*, à restituer la succession de Baviere à ses héritiers naturels & légitimes & à ne plus s'arroger de disputer à la Maison de Brandebourg la liberté de disposer à son gré de la succession de ses pères héréditaires ; & que c'est là le vrai & le seul moïen de rétablir le repos de l'Allemagne.

Dans l'impossibilité de transcrire en entier la *Déduction* de Sa Maj. l'Impératrice-Reine, dont nous avons parlé dans le dernier Journal, nous nous contenterons d'en donner ici la conclusion.

Par toutes ces considérations & par la comparaison tant juridique que politique de l'acquisition présente de la Maison archiducal avec celle, qui entre dans les projets de S. M. Prussienne, l'Impératrice-Reine espere d'avoir suffisamment découvert à ses très-hauts & hauts co-états, ainsi qu'à toutes les autres Puissances étrangères, les véritables vûes de la cour de Berlin, & d'avoir démontré d'une manière convaincante, qu'elles ne tendent uniquement qu'à son agrandissement particulier & unilatéral, ainsi qu'à bouleverser l'équilibre & la distribution proportionnée de pouvoir, qui a subsisté jusqu'ici dans l'Empire.

Une circonstance très-remarquable & très-importante, arrivée dans la suite, en fournit une preuve encore plus claire, & qui exclut toute possibilité de doute ; savoir, que S. M. l'Impératrice-Reine a fait faire par écrit, pour elle-même & de son propre mouvement, par le baron de Thugut, qu'elle envoya expressément pour cet effet au quartier-général de Sa Majesté Prussienne, l'offre-formelle & solemnelle à ce

Monarque, de dégager pleinement Mr. l'Electeur Palatin de toutes les obligations où il étoit entré par la convention, & de restituer tout ce qui avoit été occupé en vertu de cet accord, sous l'unique condition, que S. M. le Roi de Prusse s'obligerait également pour lui, ses héritiers & successeurs, & s'engagerait solennellement à ne point réunir les pays d'Anspach & de Bareith avec la primogéniture de Brandebourg, aussi long-tems qu'il se trouveroit des Princes puînés, conformément à la Sanction pragmatique, qui subsistoit dans sa Maison, & qui avoit été légalement confirmée par l'Empereur & par l'Empire.

Mais, cette offre même ayant été absolument rejetée par S. M. Prussienne comme tout-à fait inadmissible, l'Impératrice-Reine laisse au jugement de toutes les cours étrangères, de ses très-hauts & hauts co-états de l'Empire, & de l'univers entier, s'il est possible de prouver par les faits une plus grande modération, un amour plus ardent pour la paix, une réponciation plus magnanime à tout intérêt particulier, une sollicitude plus zélée pour le maintien de la balance & de la distribution proportionnée de pouvoir dans l'Empire, & de montrer en même tems d'une manière plus évidente le contraste le plus opposé à tous ces égards, de la part de la cour de Berlin, que par une telle offre faite d'un côté & hautement rejetée de l'autre.

Sa Maj. le Roi de Prusse assûre publiquement dans sa *Déclaration*, " que, si elle a permis, „ qu'on mêlât dans cette négociation l'affaire „ de la réunion des pays de Bareith & d'Anspach à l'électorat de Brandebourg, & l'échange de ces pays avec la Lusace, elle ne l'a fait „ que sur les offres de L. M. Impériales & Royales, „ le, sans aucune vue d'agrandissement & d'intérêt personnel : „ & à la fin de cette *Déclaration* elle répète expressément, " que, si elle „ atraque la cour imp. & royale par la voye des „ armes, elle ne fait que défendre la liberté & „ les constitutions germaniques si grièvement „ lésées, ainsi que les Princes de l'Empire, ses

„ amis, si ouvertement & si injustement oppri-  
 „ més, & les aider à recouvrer ce qui leur ap-  
 „ partient, en faisant valoir leurs justes préten-  
 „ tions; qu'elle le fait sans autre vûe d'intérêt  
 „ particulier, que celui de sa sûreté & de la  
 „ conservation du système de l'Empire; qu'elle  
 „ croit d'ailleurs avoir donné par sa conduite  
 „ dans tout le cours de cette affaire, particu-  
 „ lierement dans la négociation, qui a eu lieu  
 „ sur son sujet, des preuves convaincantes,  
 „ qu'elle n'a pas eu en vûe *des avantages, qu'*  
 „ *lui ont été clairement offerts*, mais qu'elle  
 „ a préféré de se mettre à la brèche pour le  
 „ bien-être commun, & de s'exposer au danger  
 „ d'une guerre avec une Maison, dont les for-  
 „ ces sont si prépondérantes,„

Tout ceci & encore plus que la cour de Ber-  
 lin n'a désiré est actuellement rempli à la lettre  
 par l'offre de S. M. Imp. & R. Apostolique: tout  
 sera restitué & rentrera dans le même état qu'a-  
 vant la convention conclue avec Mr. l'Electeur  
 Palatin: ce Prince sera dégagé entierement de  
 toutes les obligations, qui résultoient pour lui  
 de cet accord: par-là il sera mis parfaitement  
 en état de satisfaire aux prétentions allodiales  
 de la Saxe: mais celles-ci doivent être préala-  
 blement prouvées par la voye juridique, que la  
 constitution de l'Empire prescrit pour leur exa-  
 men, leur vérification & leur décision: elles  
 doivent être ajustées par une sentence judiciai-  
 re, attendu que la Saxe les exagere au-delà de  
 leurs bornes, que la cour de Berlin les appuie  
 par des vûes purement partiales & intéressées,  
 & que Mr. le Duc de Deux-Ponts prouve au-  
 jourd'hui lui même contre l'une & l'autre, „ qu'  
 „ une Princesse de Bavière ne peut hériter ni  
 „ des terres ni des sujets, aussi long tems qu'il  
 „ existe des descendans mâles d'Otton l'Illustre;  
 „ & qu'il s'agit au préalable de la confectio-  
 „ de l'inventaire, ensuite d'ajuster les dettes ac-  
 „ tives, qui appartiennent proprement à la masse  
 „ des biens allodiaux, & enfin les dettes passi-  
 „ ves, dont elle est chargée,„

Tel étant donc l'état de la chose, où est-ce que

se trouve à présent la lésion des constitutions & de la liberté germaniques ? Où sont les Princes de l'Empire, ouvertement & injustement opprimés ? Où est le danger pour le bien-être commun, danger contre lequel la cour de Berlin se met à la brèche ? Tout est parfaitement épuisé à cet égard par S. M. Imp. R. Apostolique ; & il ne manque plus rien, si ce n'est que la cour de Berlin prouve également par les faits, les sentimens patriotiques, désintéressés & magnanimes, qu'elle a si hautement vantés ; qu'elle montre effectivement ses vûes si pures, si éloignées de tout dessein de s'agrandir ; & , comme elle se glorifie publiquement d'avoir méprisé tous les avantages particuliers, qui lui avoient été si clairement offerts, qu'elle ne se borne point à se glorifier, mais qu'elle fasse succéder plutôt les faits à la place des simples paroles.

Vû que ceci n'est pas encore arrivé, que même précisément le contraire a lieu, & que la proposition sus-mentionnée de S. M. Imp. R. Apostolique a été hautement rejetée, l'on peut se flatter de n'avoir besoin d'aucunes preuves ultérieures, d'aucuns éclaircissémens plus amples, pour découvrir les véritables vûes de la cour de Berlin, cachées jusqu'à présent sous le masque d'un protecteur des opprimés, d'un défenseur de la constitution & de la liberté du corps germanique, d'un ami magnanime de ses alliés, d'un Electeur & d'un Prince patriotique de l'Empire ; & pour constater évidemment aux yeux de tout l'univers, que cette cour n'a eu rien moins en vûe que la délivrance des soi-disans opprimés, que la prétendue sûreté de la liberté & des constitutions germaniques, que l'accomplissement de ses devoirs en qualité d'allié ; mais qu'elle n'a visé & qu'elle ne vise encore qu'à effectuer à tout prix son propre agrandissement, en sacrifiant tout l'honneur, toute la dignité, tous les droits de S. M. Imp. R. Apostolique, & à bouleverser ainsi toute la balance de pouvoir, qui a subsisté jusqu'à présent dans l'Empire.

Si donc la dite cour s'est rendue coupable,

15. Novembre 1778.

451

ainsi qu'il a déjà été prouvé, d'une agression publique & injuste & d'une infraction incontestable de la tranquillité publique & de la paix de Westphalie, même dans le cas supposé au commencement, combien plus ne doit-elle pas être condamnée par tout l'univers comme un perturbateur du repos public, tandis qu'en refusant la proposition sus mentionnée elle s'est ôtée à elle-même tout prétexte imaginable, pour pallier ses violences sous quelque couleur que ce soit? Cette offre seule de rétablir tout en son ancien état est déjà par elle-même la réfutation la plus fondée & la plus réelle des prétendus *Motifs*, par lesquels la cour de Berlin a voulu persuader au monde qu'elle s'étoit vue dans la nécessité de s'opposer au prétendu démembrement injuste du duché de Bavière.

MUNICK (le 19 Octobre.) Depuis le 9 de ce mois nous avons le bonheur de posséder dans nos murs l'Electeur Palatin & Madame l'Electrice, nos nouveaux Souverains. Le jour de leur arrivée, l'on avoit rangé à un demi-mille d'ici sur une hauteur un nombre de canons, dont une compagnie bourgeoise, habillée en canonniers, a fait des décharges continuelles depuis que L. A. E. furent arrivées à cet endroit, jusqu'à ce que le train eut atteint la ville. Alors l'artillerie des remparts a commencé ses décharges; & l'entrée solennelle s'est faite par une galerie ornée de verdure & de fleurs, qui avoit été pratiquée devant la porte, ainsi que par deux arcs de triomphe. Deux-cents bourgeois à cheval, vêtus d'un uniforme jaune, galonné d'argent, se trouvoient à la même place; & le reste de la bourgeoisie avec la garnison paradoit dans les rues. Durant

rant toute cette solemnité il s'est fait plus de 800 décharges de canon.

TREVES (le 1. Novembre.) La Moselle a causé le 27 du mois passé & les jours suivans des dégâts inexprimables par un débordement inoui & subit, qu'on fait monter jusqu'à vingt pieds de hauteur. Quelques chevaux de voiture ont péri sur la chaussée; plusieurs gens & bestiaux ont été submergés, beaucoup de maisons renversées, & une quantité de toute sorte de bois & meubles emportée; on voïoit des enfans dans leurs berceaux nager au gré des flots. Les routes de Metz à Luxembourg ont été impraticables; les postes ont dû faire des détours considérables, & ne sont arrivées que le lendemain. Cette inondation est provenue d'une grande quantité de neiges dont les Vauges ont été couvertes dès le commencement du mois d'Octobre, & qui fondirent tout-à-coup par une pluie violente accompagnée d'un vent de Midi. — Les lettres du Palatinat nous apprennent que le Neckar s'est tellement grossi, sur-tout du côté de Manheim, que le 26 Octobre au soir, il franchit ses digues & couvrit de ses eaux toutes les campagnes, emportant dans son cours rapide le pont, ainsi que 5 à 600 cordes de bois & autres bois de construction, sans qu'on ait pu en rien sauver. Les ouvrages même de la forteresse auroient pu être renversés, si plusieurs centaines de bras n'eussent détourné la fougue des ondes.

ANGLETERRE.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 31 Octobre.) Le 21 après-midi L. M. sont arrivées de retour de la revue des troupes, campées sur la commune de Warley : l'on fait monter à 20 mille livres sterling les fraix des préparatifs, que mylord Petre, seigneur catholique, avoit fait faire à sa terre de Thorndon-Hall pour la réception de ses Souverains. — Le Roi vient de donner une preuve du désir qu'il a d'entretenir l'union & l'amitié qui subsiste entre nous & les Etats-généraux des Provinces-unies, en ce qu'aux premières représentations du comté de Welderen, ambassadeur d'Hollande, S. M. a chargé le chevalier Yorck, son ambassadeur à la Haye, de donner des promesses positives, que les bâtimens appartenans aux sujets de la république, & enlevés par nos vaisseaux de guerre ou armateurs, seront relâchés incessamment, & qu'on a ordonné de ne plus interrompre à l'avenir la navigation de leurs bâtimens. On apprend cependant que les Hollandois ne sont pas contens de cet arrangement, & que plusieurs négocians d'Amsterdam ont adressé une requête très-vive au Prince d'Orange.

Le 26 il est arrivé un officier, porteur des dépêches du général Clinton & de l'amiral Byron qui a remplacé dans le commandement de la flotte royale le lord Howe, revenu la veille à Portsmouth à bord du

vaisseau du Roi l'Aigle; il étoit parti le 27 Septembre de la Nouvelle-York où tout alors étoit tranquille. Les dépêches que la cour a reçues, portent en substance que les Américains dans leur attaque générale contre Rhode-Island ont été repouffés avec grande perte par nos troupes; que la plupart de leurs bâtimens de transport ont été détruits par les vaisseaux du Roi; que le comte d'Estaing étoit arrivé à Boston avec son escadre fort endommagée, par la tempête, & qu'il y est occupé à se radouber aiant débarqué ses gros canons pour alléger ses vaisseaux & défendre l'entrée du port; que le général Clinton est parti de la Nouvelle-York à la tête de 4 mille hommes pour secourir le général Pigot à Rhode-Island; mais que les Américains s'étoient retirés avant son arrivée &c. Mr. Johnstone, l'un des commissaires du Roi près du congrès, est aussi revenu de l'Amérique; les autres commissaires sont obligés de s'y arrêter jusqu'à de nouveaux ordres de la cour, ceux qui leur furent envoiés par le dernier paquebot, aiant été jettés à la mer avec la malle. — L'amiral Keppel vient de rentrer à Plymouth avec un grand nombre de prises françoises & américaines.

## F R A N C E.

PARIS (le 31 Octobre.) Une ordonnance du Roi, du 18 Septembre, qui vient de paroître, fixe la composition du pain de munition, dont la fourniture doit être faite

15. Novembre 1738. 455

à ses troupes, à commencer du 1 Janvier 1779. Au lieu du mélange de moitié froment & moitié seigle, avec extraction d'un dixieme de son, qui avoit été préféré le 22 Mars 1776 à celui de deux tiers froment & un tiers seigle sans extraction de son, le pain de munition fera composé d'un mélange de 3 quarts froment & un quart seigle sans extraction. — Une autre Ordonnance du 3 Octobre, portant augmentation dans le corps de la Maréchaussée, rétablit les brigades, qui avoient été réformées le 21 Avril dernier, “ & ce en conséquence du désir que la  
,, plûpart des provinces ont témoigné de  
,, contribuer, par le paiement de plus  
,, fortes impositions, à ce rétablissement. ”  
Un Arrêt du conseil de la même date, portant formation d'une nouvelle régie pour le service des étapes & des convois militaires, régle, “ que ce service fera fait dorénavant  
,, par 8 régisseurs, pris dans les 19 actuels,  
,, dont les fonds, ainsi que ceux de leurs  
,, croupiers, seront remboursés, argent com-  
,, ptant : &, afin de borner la rétribution  
,, des régisseurs uniquement au prix de  
,, leurs soins & de leur travail, il ne sera  
,, accordé aucun intérêt à d'autres qu'à eux  
,, seuls, soit par forme de croupe ou au-  
,, trement. ” — Ordonnance en date du 27 Septembre 1778 concernant les formalités, qui doivent être observées par les officiers de ses vaisseaux, pour les prises qu'ils feront sur les ennemis de S. M. — Lettres-patentes du Roi qui ordonnent qu'à

compter du premier Octobre 1778, les mesures des grains & des liquides, en usage dans le commerce de Versailles, seront réglées sur celles qui sont employées pour le commerce de Paris, données à Versailles le 12 Septembre 1778. Il seroit fort à désirer que cette loi fût générale dans tout le royaume. — Arrêt du conseil en date du 18 Octobre, portant établissement d'un nouvel ordre pour toutes les caisses de dépense.

Le ministère vient de faire publier une relation de la prise de la Dominique par le marquis de Bouillé, gouverneur général de la Martinique. Cette île située entre la Martinique & la Guadeloupe, est presque aussi grande que la première, mais n'est guère peuplée. On avoit craint long tems que l'escadre de l'amiral Barington, qui mouilloit à la Barbade, ne fit manquer cette entreprise; en voici la relation.

Le 5 Septembre, le marquis de Bouillé, maréchal des camps & armées du Roi, gouverneur général de la Martinique, forma le projet de s'emparer de l'île de la Dominique, située entre cette première île & celle de la Guadeloupe.

Il s'embarqua le 6 avec dix-huit cents hommes, composés du régiment de l'Auxerrois, de deux cents grenadiers, deux cents chasseurs tirés tant de ce régiment que de celui de Viennois & du régiment colonial de la Martinique, la compagnie des cadets de saint Pierre, & deux cents siboystiers & mulâtres libres. Ces troupes furent embarquées sur dix-huit navires, corsaires ou autres bâtimens, sous l'escorte des frégates du Roi la Tourterelle, commandée par le chevalier de la Laurencie; la Diligente, par le vicomte du Chilleau; l'Amphitrite, par le sieur de Jaffaud, & la corvette l'Etourdie, par le marquis

15. Novembre 1778.

457

de Montbas, tous quatre lieutenans de vaisseau.

Le marquis de Bouillé s'étoit proposé d'exécuter l'attaque à la pointe du jour, afin d'éviter le feu du fort de Cachacrou, élevé sur la pointe avancée de l'extrémité méridionale de l'Île; celui du fort principal de la ville du Roseau, garni de vingt-deux piéces de canons & celui de différentes batteries qui défendent la côte dans la partie où devoit se faire la descente: tous ces feux réunis formoient une défense trop considérable, pour espérer que celui des frégates pût les éteindre. Il devoit y avoir deux attaques principales avec toutes les troupes entre la ville du Roseau & Cachacrou: une fausse attaque devoit s'exécuter par les soubasiers au nord de la ville; & pour assurer d'autant plus le succès, le sieur Fonteneau, capitaine de navire & de corsaire, étoit chargé de débarquer cinquante soubasiers avec quelques canonniers, derrière le fort de Cachacrou, dont la garnison étoit foible, afin de la surprendre & de s'en emparer: la Diligente devoit protéger cette attaque, & partir avec le corsaire, une heure avant la flotte, afin que le fort pût être enlevé pendant la nuit. L'ordre pour le débarquement général fut donné comme il suit:

Le vicomte de Damas, colonel du régiment de l'Auxerrois, devoit mettre à terre le premier avec ses chasseurs, & envoyer à toutes jambes un détachement de trente hommes pour enlever la batterie de Loubiere, située au nord du lieu du débarquement, laquelle enfiloit toute la plage, & pouvoit faire beaucoup de mal aux troupes & aux bâtimens de transport. Le marquis du Chilleau, colonel commandant du régiment de Viennois, avec ses grenadiers que le marquis de Bouillé devoit joindre, avoit ordre de débarquer après les chasseurs, & devoit être suivi du régiment de l'Auxerrois.

Telles furent les dispositions du marquis de Bouillé; & le 6, à sept heures du soir, la petite flotte mit à la voile & fit route pour la Dominique; la Diligente & l'Amphitrite faisoient l'a-

vant-garde, & étoient suivies des bâtimens cor-faires sur lesquels étoit embarqué le comte de Tilly, chargé de la fausse attaque avec deux cents flibustiers. La Tourterelle sur laquelle étoit le général, avoit la tête du convoi, formée par les bâtimens qui portoient le vicomte de Damas avec deux cents chasseurs & gens de couleur : ceux sur lesquels étoit embarqué le régiment de l'Auxerrois suivoient ces derniers ; & la corvette l'Etourdie faisoit l'arrière-garde.

La flotte fut contrariée par les vents, & n'arriva à vue de la Dominique qu'au point du jour : le débarquement ne put s'effectuer que le 7, à huit heures du matin.

L'attaque du fort Cachacrou avoit réussi : le sieur Fonteneau avoit mis à terre, sous la protection de la frégate la Diligente, avec soixante flibustiers ou canonniers : le fort fut surpris, une partie de la garnison fut tuée, le reste fait prisonnier ; & lorsque pour gagner le mouillage du Roseau, la flotte fut obligée de raser le fort, le pavillon du Roi y étoit arboré. Le vicomte du Chilleau, commandant la Diligente, prit ou fit jeter à la côte sept bâtimens anglois dont la plupart étoient des corsaires.

Le vicomte de Damas débarqua avec ses chasseurs ; & dès qu'il eut mis pied à terre avec quelques compagnies de son régiment qui l'avoient suivi, les bâtimens sur lesquels étoient les grenadiers n'ayant pu débarquer dans leur ordre, il détacha le sieur de la Chaize, capitaine en second des chasseurs d'Auxerrois, avec trente chasseurs. Ils coururent à toutes jambes à la batterie de Loubiere, qui faisoit, ainsi que le fort du Roseau, un feu des plus vifs sur nos frégates & nos bateaux, de même que sur le chemin étroit que nos troupes étoient obligées de suivre pour parvenir à Loubiere : le sieur de la Chaize, avec ses soldats, se jeta dans les embrasures, seuls endroits par où cette batterie, exactement fermée, put être accessible ; & malgré le feu de l'artillerie, il s'empara de ce fort sans perte d'un seul homme de son côté ; bonheur inespéré, qui ne peut être attribué qu'à la vivacité & à l'audace de son attaque.

15. Novembre 1778.

459

Dans le même tems, le vicomte de Damas qui devoit attaquer les hauteurs qui dominent la ville & le fort du Roseau, y marcha à toutes jambes, & s'en étoit presque emparé, lorsque le marquis de Bouillé avec le marquis du Chilleau & ses grenadiers parvinrent aux fauxbourgs de la ville, à trois cents pas du fort : le reste des troupes étoit arrivé sur les hauteurs pour soutenir les chasseurs & les grenadiers. Le général mit ces derniers à couvert de l'artillerie du fort, dont le feu étoit toujours très-vif, malgré celui qu'il essuyoit de la frégate la Tourterelle. Le général françois faisoit ses dispositions pour donner l'assaut avec les grenadiers, munis d'échelles & de petards, lorsque les ennemis, frappés de la vivacité de l'attaque & de la rapidité de la marche de nos troupes, arborerent le pavillon blanc & demanderent à capituler.

La capitulation fut signée à cinq heures du soir : à six heures les troupes angloises, au nombre de 500 hommes, y compris les milices, mirent bas les armes, & les troupes du Roi entrèrent dans le fort où il y avoit vingt-deux piéces de canon de 30, trente-fix de 24 livres de balles & une mine chargée.

Le gouverneur Stuard, commandant en chef à la Dominique, capitula pareillement pour tous les forts, batteries & forteresses de la dépendance de l'île. On a trouvé dans les trois forts, le Cachacrou, le Roseau & Young, le Major Bruce, ainsi que dans d'autres batteries 164 piéces de canon, dont deux de fonte, 24 mortiers de même métal, & une quantité considérable de munitions & de poudre de guerre. Les officiers, bas-officiers & soldats des troupes réglées ont été faits prisonniers ; les milices ont été licenciées après avoir mis bas les armes. Les habitans ont obtenu la conservation de leurs loix & coutumes jusqu'à la paix : ils ont d'ailleurs éprouvé les meilleurs traitemens de la part des soldats françois : il n'y a eu ni désordre ni pillage ; & le général, pour marquer aux troupes sa satisfaction de leur conduite, a fait donner en gratification une demi-portugaise à chaque soldat

ou sibiustier. Mr. de Bouillé a établi le marquis du Chilleau, gouverneur particulier de la Dominique; le baron de Fagan, commandant en second; le sieur de Beaupuy, lieutenant de Roi des ville & fort du Roseau; le sieur Barthel, major, & il a laissé une garnison dans l'isle.

Les François n'ont perdu personne dans cette expédition; il y a seulement eu deux officiers du régiment de l'Auxerrois & quelques sibiustiers blessés légèrement.

Les derniers avis de Brest mandent, qu'outre la division de cinq vaisseaux de guerre & de quatre frégates qui croisent sur les côtes pour la protection de notre commerce, il s'y trouve encore 60 navires armés, du nombre desquels sont 29 vaisseaux de ligne, dont le moindre est de 64 canons. On comptoit encore dans le même port huit autres navires de guerre, savoir un de 80 canons & l'autre de 74 nouvellement lancé à l'eau; deux sur les chantiers pour être carénés, & quatre que l'on construit à neuf, de sorte qu'au mois de Mars prochain, il y aura dans le département de Brest 42 navires de guerre prêts à mettre à la voile. Un certain nombre de ces navires est destiné à une expédition secrète. Le comte de Grasse, chef-d'escadre, montant le Robuste de 74 canons, en a le commandement. Les autres vaisseaux sont le Fendant, le Magnifique, l'Orient de 74, le Dauphin-Royal de 70, le Vengeur, le Sphynx & l'Artésien de 64 canons, commandés par Mrs. de Vaudreuil, de Brache, d'Orves, de Nieul, d'Ambli-mont, de Soulanges, & Peynier: l'on

15. Novembre 1778.

461

croit cet armement destiné pour les Indes-occidentales. — On fait monter à 103 le nombre de vaisseaux pris aux Anglois, mais nous ne pouvons disconvenir que nous n'aïons aussi beaucoup souffert par le grand nombre de prises qu'ils ont faites sur nous, & que le commerce ne languisse dans beaucoup d'endroits, sur-tout à Bordeaux. On a appris avec déplaisir que le comte d'Estaing avoit levé le siege de Rhod-Island, & qu'après avoir essuïé une grosse tempête, il s'étoit retiré à Boston. Mr. de Bougainville a perdu un bras dans le combat du César contre le vaisseau anglois l'Isis.

*Suite du traité d'amitié & de commerce  
entre la France & l'Amérique-unie.*

VI. Le Roi Très-Chrétien fera usage de tous les moyens, qui sont en son pouvoir, pour protéger & défendre tous les vaisseaux & effets, appartenans aux sujets, peuples & habitans des dits Etats unis & de chacun d'iceux, qui seront dans ses ports, havres ou rades, ou dans les mers près de ses pays, contrées, isles, villes & places, & fera tous ses efforts pour recouvrer & faire restituer aux propriétaires légitimes, leurs agens ou mandataires, tous les vaisseaux & effets, qui leur seront pris dans l'étendue de sa juridiction : & les vaisseaux de guerre de S. M. Très-Chrétienne ou les convois quelconques, faisant voile sous son autorité, prendront, en toute occasion, sous leur protection les vaisseaux appartenans aux sujets, peuples & habitans des dits Etats-unis ou d'aucun d'iceux, lesquels tiendront le même cours & feront la même route ; & ils défendront les dits vaisseaux aussi long-tems qu'ils tiendront le même cours & suivront la même route, contre toute attaque, force ou

violence, de la même manière qu'ils sont tenus de défendre & de protéger les vaisseaux appartenans aux sujets de S. M. Très-Chrétienne.

VII. Pareillement les dits Etats-unis & leurs vaisseaux de guerre, faisant voile sous leur autorité, protégeront & défendront, conformément au contenu de l'article précédent, tous les vaisseaux & effets, appartenans aux sujets du Roi Très-Chrétien, & feront tous leurs efforts pour recouvrer & faire restituer les dits vaisseaux & effets, qui auront été pris dans l'étendue de la juridiction des dits Etats-unis & de chacun d'iceux.

VIII. Le Roi Très Chrétien employera ses bons offices & son entremise auprès des Rois ou Empereur de Maroc ou Fez, des Régences d'Alger, Tunis & Tripoli, ou auprès d'aucune d'entr'elles, ainsi qu'auprès de tout autre Prince, Etat ou Puissance des côtes de Barbarie en Afrique, & des sujets des dits Roi, Empereur, Etats & Puissance, & de chacun d'iceux, à l'effet de pourvoir, aussi pleinement & aussi efficacement qu'il sera possible, à l'avantage, commodité & sûreté des dits Etats-unis & de chacun d'iceux, ainsi que de leurs sujets, peuples & habitans, leurs vaisseaux & effets, contre toute violence, insulte, attaque ou déprédation de la part des dits Princes & Etats barbaresques ou de leurs sujets.

IX. Les habitans, marchands, commandans des navires, maîtres & gens de mer des états, provinces & domaines des deux parties, s'abstiendront & éviteront réciproquement de pêcher dans toutes les places possédées ou qui seront possédées par l'autre partie. Les sujets de S. M. Très-Chrétienne ne pêcheront pas dans les havres, baies, criques, rades, côtes & places, que les dits Etats-unis possèdent ou posséderont à l'avenir : & de la même manière les sujets, peuples & habitans des dits Etats-unis, ne pêcheront pas dans les havres, baies, criques, rades, côtes & places, que S. M. Très-Chrétienne possède actuellement ou possèdera à l'avenir : & si quelque navire ou bâtiment étoit surpris pêchant,

chant, en violation du présent traité, le dit navire ou bâtiment & sa cargaison seront confisqués, après que la preuve en aura été faite dûment; bien entendu que l'exclusion, stipulée dans le présent article, n'aura lieu qu'autant & si long-tems que le Roi & les Etats-unis n'auront point accordé à cet égard d'exception à quelque nation que ce puisse être.

X. Les Etats-unis, leurs citoyens & habitans, ne troubleront jamais les sujets du Roi Très-Chrétien dans la jouissance & exercice du droit de pêche sur les bancs de Terre-neuve, non plus que dans la jouissance indéfinie & exclusive, qui leur appartient sur la partie des côtes de cette isle désignée dans le traité d'Utrecht, ni dans les droits relatifs à toutes & chacune des îles, qui appartiennent à S. M. Très-Chrétienne, le tout conformément au véritable sens des traités d'Utrecht & de Paris.

XI. Les sujets & habitans des dits Etats-unis, ou de l'un d'eux, ne seront point réputés aubains en France, & conséquemment seront exempts du droit d'aubaine ou autre droit semblable, quelque nom qu'il puisse avoir: pourront disposer par testament, donation ou autrement, de leurs biens, meubles & immeubles, en faveur de telles personnes que bon leur semblera, & leurs héritiers, sujets des dits Etats-unis, résidens soit en France ou ailleurs, pourront leur succéder *ab intestat*, sans qu'ils aient besoin d'obtenir des lettres de naturalité, & sans que l'effet de cette concession leur puisse être contesté ou empêché, sous prétexte de quelques droits ou prérogatives des provinces, villes ou personnes privées: & seront les dits héritiers, soit à titre particulier, soit *ab intestat*, exempts du droit de détraction ou autre droit de ce genre, sauf néanmoins les droits locaux, tant & si long-tems qu'il n'en sera point établi de pareils par les dits Etats-unis ou aucun d'iceux. Les sujets du Roi Très-Chrétien jouiront, de leur côté, dans tous les domaines des dits Etats, d'une entière & parfaite réciprocité, relativement aux stipulations renfermées dans le présent article.

Mais il est convenu en même tems, que son contenu ne portera aucune atteinte aux loix promulguées en France contre les émigrations, ou qui pourront être promulguées dans la suite, lesquelles demeureront dans toute leur force & vigueur : les Etats-unis, de leur côté, ou aucun d'entr'eux, seront libres de statuer sur cette matière telle loix qu'ils jugeront à propos.

*La suite l'ordinaire prochain.*

TOULON ( *le 26 Octobre.* ) Le 21 Septembre dernier, le fameux bassin de Mr. Groignard fut rempli d'eau pour faire flotter le Bateau-porte, qui a été construit dans ce bassin. Ce Bateau-porte devoit faire place au Souverain, vaisseau de 74 canons, qui effectivement entra dans le bassin le 25. Ce même jour, le Bateau-porte fut présenté dans ses rainures, & ensuite coulé bas pour fermer exactement le bassin. Le lendemain, à sept heures du matin, on vit le vaisseau le Souverain sur son chantier, & l'après-midi, le bassin fut mis à sec au moien de 24 pompes qui élevent une colonne d'eau très-considérable. Cette dernière opération complotte parfaitement les épreuves de cette machine, dont l'exécution est aussi surprenante que le projet en est hardi. Désormais les vaisseaux pourront être radoubés avec la plus grande facilité. Les flots après les avoir apportés dans ce bassin, s'éloigneront pour confier à l'industrie le soin de les radouer, & au premier signal, ils viendront reprendre ces mêmes vaisseaux sans qu'ils aient eu à souffrir ni en entrant dans un chantier élevé au-dessus de la mer, ni en en sortant.

15. Novembre 1778.

465

De BAYEUX en Normandie ( le 25 Octobre.) Le camp de Normandie commandé par le maréchal de Broglie a été totalement levé le 6 de ce mois, & ce général est parti le 11 pour aller rendre compte au Roi de ses opérations militaires. Le beau tems qui a regné tout le tems qu'a duré le camp a attiré dans cette province une quantité prodigieuse de curieux & a mis le général à même de faire exécuter les plus belles évolutions & les manœuvres les plus intéressantes. On a eu tout le loisir de comparer ensemble les deux *ordres* qui divisent le militaire françois depuis quelques années, l'*ordre profond* & l'*ordre mince*. L'ordre profond a acquis un grand nombre de nouveaux partisans par la célérité & la facilité de ses évolutions qui ont eu constamment l'avantage sur l'embarras, la lenteur & l'incertitude de celles de l'ordre mince. Aussi il paroît qu'il ne reste de partisans à l'ordre mince que ceux que lui conserve l'intérêt particulier ou la rivalité. Pour ceux qui ont besoin d'une autorité solide pour fixer leur jugement, celle du maréchal de Broglie, qui a prononcé en faveur de l'*ordre profond*, ne leur laisse plus de doute sur cette contestation, plus ridicule sûrement aux yeux de ceux qui en ont été témoins, que ne le fut jamais aucune dispute d'école. Quelques papiers publics ont dit sur cette matière les choses les plus singulieres, les plus fausses & tout-à-fait pleines d'ignorance. Il est à remarquer que le baron de Lukner, lieutenant-général, qu'on a dit être un partisan zélé de l'ordre mince, a

décidé au contraire que l'ordre profond étoit incomparablement plus avantageux que l'ordre mince, sur-tout pour les François ( a ). Du

(a) Pour mettre en deux mots nos lecteurs au fait de cette dispute d'école-militaire, on donne le nom d'ordre mince à l'ordre de tactique prescrit par l'ordonnance de 1776, tiré de la tactique allemande & prussienne; & on donne le nom d'ordre profond ou d'ordre françois à l'ordre de tactique proposé par Mr. de Menil-Durand, colonel d'infanterie & habile géometre\*. Chacun de ces deux ordres de tactique est profond ou mince, quand on le veut, l'un & l'autre se développant ou se mettant en colonne selon que le général le juge à propos. Tous deux deviennent minces, quand il est question de faire feu sur l'ennemi; tous deux deviennent profonds, quand il est question d'enfoncer l'ennemi ou de le poursuivre. Seulement dans l'ordre appelé profond, on fait beaucoup plus de manœuvres en colonne; on cherche toujours à enfoncer, lorsqu'on est en bataille; & l'on ne fait feu que quand un fossé ou quelque obstacle semblable vous empêche de fondre sur l'ennemi. Dans l'ordre mince c'est le contraire; presque tout l'ordre de bataille se réduit à se canonner ou à se fusiller, ce qui est honnêtement absurde. Mais il est visible que c'est au général qui commande, à voir si, dans les circonstances il est à propos d'enfoncer l'ennemi ou de faire feu sur lui; & que ce n'est point aux tacticiens particuliers à lui faire la leçon là-dessus. L'objet du tacticien est, ou doit être uniquement, de chercher la maniere la plus sûre, la plus courte & la plus simple de faire exécuter les mouvemens dont le général peut avoir besoin.

Ainsi pour juger la fameuse querelle qui divise le militaire françois, il n'est question que de savoir lequel des deux ordres est le plus à la main du général, ou pour le développer lorsqu'il est en colonne, ou pour le mettre en colonne lorsqu'il est développé; lequel se porte le plus vite

&c

\* 15. Août  
1776, p. 579.  
— 1. Sept.  
1776, p. 19.

reste le bon ordre & la discipline qui se font constamment maintenus dans le camp, ont fait la surprise & l'admiration de tout le monde.

---

& avec moins de désordre par-tout où le général l'exige ; lequel en un mot manœuvre avec le plus de légèreté, avec le moins de danger, & rencontre le moins d'obstacles dans ses évolutions. Or l'ordre proposé par Mr. Menil-Durant, modifié toutefois à la volonté du général, selon l'occurrence des lieux, a eu tant d'avantages sur l'ordre mince dans les diverses manœuvres qui se font exécutées au camp de Vauffieux qu'il ne falloit que les yeux du corps pour juger les deux tactiques.

La seule & l'unique objection qui reste à résoudre, est de savoir si le canon est plus contraire à l'ordre profond qu'à l'ordre mince, & n'affoiblit pas un peu les avantages du premier sur le second. On sent que les épreuves faites au camp de Vauffieux n'ont point été jusques-là : il n'y a qu'un champ de bataille qui puisse répondre à cette difficulté pour le vulgaire des hommes. En attendant les géomètres des partis opposés calculent : Mr. Ducoudrai a calculé\*, Mr. de Menil-Durant a calculé\*\* : & le calcul de ce dernier, malheureusement pour l'ordre mince, est tout autrement séduisant que le calcul du premier. Ainsi *quant à l'effet du canon*, la théorie est encore contre l'ordre mince, en attendant que la pratique parle & décide.

## M O R T S.

Charles Douglas, duc de Queenskerry en Ecoſſe, & duc de Dover en Angleterre, marquis de Dumfries & Beverley, grand justicier d'Ecoſſe, &c. &c. est mort sans enfans : ses titres & sa fortune immense passent au comte de March,

Antoine-Casimir comte de Hartig, conseiller

intime actuel de L. M. I. & assesseur du haut-tri-  
bunal de justice, est mort à Vienne le 22 Octobre,  
âge de 66 ans.

Dans le dernier Journal, p. 370, l. 21, à sa-  
crifier, lisez de sacrifier. — P. 371, l. 22, viles,  
lisez vils.

## T A B L E.

TURQUIE.	}	Constantinople.	421
		Mequinez.	422
RUSSIE.	(	Pétcrsbourg.	423
POLOGNE.	(	Varsovie.	424
ESPAGNE.	(	Madrid.	428
PORTUGAL.	(	Lisbonne.	429
SUEDE.	(	Stockholm.	431
DANNEMARCK.	(	Copenhague.	433
ITALIE.	}	Rome.	433
		Naples.	434
	Vienne.	437	
ALLEMAGNE.	}	Berlin.	442
		Dresde.	444
	}	Ratisbonne.	446
		Munick.	451
		Treves.	452
ANGLETERRE.	(	Londres.	453
FRANCE.	}	Paris.	454
		Toulon.	464
		Bayeux.	465
		Morts.	467